

LE CONSEIL MUNICIPAL DE TILH 2016-2020

Le Maire



Jean DARRASPEN

1^{er} Adjoint



Bernadette CAMPAGNE-IBARCQ

2^{ème} Adjoint



Henri VELLO

3^{ème} Adjoint



Jean-Claude GRIHON



Jackie THOUANEL



Patrick SARRAUTE



Henry LALANNE



Jean-François COUTURE



Séverine DELMONT



Christine OBLE-LE CORRE



Jacques CASTERA



Arnaud DELEPIERRE



Mariannick TOURNIS



Bruno ALLAL



Jean BASTIAT



Le Conseil municipal de Tilh le 4 avril 2014 réuni sous le buste de Marianne

COMMISSIONS MUNICIPALES

Conseiller	Finances	Appel d'offres	Voirie	Bâtiments	Fêtes et sports	CCAS Aide sociale	Agriculture, calamités agricoles	Fleurissement	Cimetière
ALLAL	ALLAL			ALLAL					
BASTIAT			BASTIAT	BASTIAT					
CAMPAGNE-IBARCQ	CAMPAGNE	CAMPAGNE			CAMPAGNE		CAMPAGNE	CAMPAGNE	
CASTERA				CASTERA				CASTERA	CASTERA
COUTURE					COUTURE				COUTURE
DARRASPEN	DARRASPEN	DARRASPEN	DARRASPEN	DARRASPEN	DARRASPEN	DARRASPEN	DARRASPEN	DARRASPEN	DARRASPEN
DELEPIERRE			DELEPIERRE				DELEPIERRE		
DELMONT	DELMONT					DELMONT	DELMONT	DELMONT	
GRIHON	GRIHON	GRIHON		GRIHON	GRIHON		GRIHON		
LALANNE		LALANNE	LALANNE	LALANNE			LALANNE		
OBLE LE CORRE	OBLE LE CORRE							OBLE LE CORRE	
SARRAUTE			SARRAUTE		SARRAUTE				
THOUANEL	THOUANEL	THOUANEL	THOUANEL			THOUANEL			
TOURNIS		TOURNIS		TOURNIS				TOURNIS	
VELLO	VELLO	VELLO	VELLO			VELLO			

CCAS hors Conseil municipal

Renée SAINT MARTIN

Marcel LARROUTURE

Josette FARBOS

Annie LAGELOUZE



Responsable commission

Modifié le 25-04-2017

Le Mot du Maire

Si 2017 a été plus calme en France au plan des attentats, c'est certainement grâce à la vigilance de la police, de la gendarmerie et des autres services de renseignement. Mais c'est aussi à cause de l'attention de chaque citoyen, et des mesures prises à tous les niveaux, y compris municipal pour respecter les consignes nationales de sécurité qui nous sont imposées par l'Etat, par l'intermédiaire de la Préfecture.

Le « stationnement à l'abord des **ECOLES** et des lieux pouvant accueillir des manifestations, chez nous **LA SALLE POLYVALENTE ET L'EGLISE**, est prohibé », c'est-à-dire à Tilh sur la traversée du centre-bourg, depuis la mairie jusqu'à la salle polyvalente. Nous respectons scrupuleusement ces obligations de Vigipirate niveau 3 car même dans nos petits villages, nous pouvons être confrontés à un acte de terrorisme. L'objection que « certaines mairies ne respectent pas ces consignes » ne me fera pas changer d'avis quant à l'application stricte de ce qu'impose M. le Préfet. Je demande à chaque citoyen de se soumettre à ces obligations, contraignantes, certes, mais indispensables au bien-être et à la sécurité de tous.

Nous continuons à travailler à la fusion de notre Communauté de communes de Pouillon avec celle du Pays d'Orthe. C'est un travail énorme qui nous occupe beaucoup, tant en réunions à Misson ou à Peyrehorade, qu'en préparation de dossiers à la mairie. De même, nous continuons à étudier (par obligation légale) un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui se terminera fin 2019.

Je rappelle que **jusqu'au 31 décembre 2019, la carte communale reste la seule applicable en termes d'urbanisme**. Donc, je recommande aux propriétaires de terrains actuellement constructibles, de les mettre en vente, ou bien de construire, dans ces 2 ans, car il est certain que nous perdrons beaucoup de surface constructible dans le PLUI (probablement 50%). Ces surfaces redeviendront « zone agricole » et donc perdront de leur valeur.

Les consignes de l'Etat sont strictes :

- diminution de la consommation de l'espace au profit de la construction.**
- densification des bourgs et suppression des permis en hameau (STECAL).**
- suppression du « mitage » en zones rurales »**
- constructions prioritairement raccordables au réseau d'assainissement collectif.**

Des réunions publiques auront lieu cette année et j'espère que les tilhois s'y rendront, car en 2017, pas un seul citoyen communal ne s'est déplacé aux 2 réunions publiques de Misson et de Habas.

Localement, nous avons eu cette année plusieurs chantiers importants dans le village :

- 1-L'assainissement hydraulique du mur sud de la vieille mairie, place St Vincent de Paul.
- 2-La démolition de la maison Crabos et du fronton et la sécurisation de la place.
- 3-La démolition des infrastructures du silo Lur Berri et l'aménagement de la place.

Nous avons continué à agrémenter le village par un fleurissement intense, sous la houlette de Bernadette Campagne-Ibarcq, 1^{er} Maire-adjoint avec l'action efficace des cantonniers E. Dizabeau et J. P. Lalanne.

Quels sont nos objectifs et nos projets pour 2018 ?

En premier lieu, continuer à « contenir » les frais de fonctionnement, car les compensations mises en place par l'Etat ne couvrent pas la baisse des dotations et l'augmentation des charges, loin s'en faut !

En second lieu, poursuivre le travail avec le Conseil Départemental et Henri Vello, 2^{ème} Maire-adjoint sur la réfection de la traversée du bourg. Nous entreprendrons les travaux fin 2018 pour la confection du réseau pluvial (à charge de la commune) ainsi que pour la réfection de l'adduction d'eau (à charge des Eschourdes). La voirie et les VRD, l'adaptation de la circulation aux handicapés, l'aménagement paysager, se feront début 2019, selon le plan de financement possible (fonds propres, subventions et prêts bancaires).

Comme je vous l'ai dit depuis maintenant 4 ans, le souci principal de nos villages est la baisse continue des moyens financiers que l'Etat laisse à notre disposition, et nous attendons avec beaucoup de circonspection la compensation de la suppression de la taxe d'habitation, notre principale ressource financière.

Je ne peux terminer sans vous parler des actes de petite délinquance dont notre village est l'objet depuis quelque temps : vol et arrachage du tronc de l'église, tentative d'effraction dans le garage de l'école, rayures faites sur divers véhicules dans le bourg : les gendarmes ont été avertis, j'espère que cela va cesser.

Je souhaite tout de même à chacun de vous, une excellente année 2018, que vos proches vous apportent bonheur et satisfactions de toutes sortes, que votre santé soit bonne, bref, que la vie soit belle !

Jean Darraspen

30 janvier 2018

SOMMAIRE

LES COMMISSIONS MUNICIPALES	p 02	Chapitre 6	
LE MOT DU MAIRE	p 03	DIVERS	p 31
SOMMAIRE	p 04	POMPIERS, URGENCE MEDICALE	p 31
Chapitre 1		GENDARMERIE	p 31
ETAT CIVIL		PERCEPTION - TRESOR PUBLIC	p 32
L'ETAT CIVIL 2017	p 05	TAXIS COMMUNAUTAIRES	p 32
Chapitre 2		AGENCE POSTALE	p 33
LES FINANCES LOCALES	p 06	PAROISSE	p 32
-Tableau des annuités des emprunts	p 06	MAIRIE	p 33
-Tableau des taux contributions directes	p 06	BIBLIOTHEQUE	p 33
-Etat des subventions aux Associations	p 07	CENTRE DE LOISIRS	p 34
Chapitre 3		GARDERIE	p 34
LES DECISIONS DU CONSEIL	p 07	N.A.P.	p 34
1 / FINANCES	p 07	CANTINE	p 34
2 / TRAVAUX ET MATERIEL	p 08	ECOLE	p 34
3 / VOIRIE	p 12	RAMASSAGE SCOLAIRE	p 35
4 / ADMINISTRATION	p 13	ASSISTANTES MATERNELLES	p 35
5 / FLEURISSEMENT	p 14	POINT TRI	p 35
6 / PERSONNEL	p 16	DECHETTERIES	p 35
7 / SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	p 16	RAMASSAGE ORDURES MENAGERES	p 36
8 / SOCIAL ET CULTURE	p 17	ENEDIS (ex ERDF)	p 36
9 / DIVERS	p 19	SOGEDO	p 36
Chapitre 4		URBANISME	p 37
LA VIE DU VILLAGE	p 22	VOIRIE DEPARTEMENTALE	p 37
Chapitre 5		AIDE AUX PERSONNES AGEES	p 37
LES ASSOCIATIONS	p 25	SERVICES MEDICAUX SOCIAUX	p 38
1 / LES TILHUTS	p 25	MEDECINS	p 38
2 / BIEN ETRE A TILH	p 26	INFIRMIERES	p 38
3 / COMITE DES FETES	p 26	SERVICE SOCIAL POUILLON	p 39
4 / BASKET ARRIGANS	p 27	SHIATSU	p 39
5 / ASSOCIATION PAROISSIALE	p 28	TARIFS COMMUNAUX	p 39
6 / DOJO DES ARRIGANS	p 28	CARTE NATIONALE D'IDENTITE	p 40
7 / FOYER DE LA JEUNESSE	p 29	INSCRIPTION LISTES ELECTORALES	p 40
8 / APE DU RPI DES ARRIGANS	p 30	RECENSEMENT MILITAIRE	p 40
9 / BIBLIOTHEQUE	p 31	MAITRES CHIENS DANGEREUX	p 40
		ARTISANS, COMMERCANTS	p 41
		ENTREPRISES	p 41

Chapitre 1 – L'ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2017

NAISSANCES A TILH

Le 05-02-2017 à Tilh (40) Camille Nina PEYRE-POUTOU

NAISSANCES HORS TILH

Le 26-02-2017 à Dax (40) Ava TASTET
Le 26-02-2017 à Dax (40) Jade TASTET
Le 01-04-2017 à Mt de Marsan (40) Nathan, Joseph, François DUBOIS
Le 09-06-2017 à Dax (40) Mila GUILLENTEGUY
Le 21-07-2017 à Dax (40) Inaïa LABORDE
Le 26-09-2017 à Dax (40) Ethan GRIMALDI
Le 10-11-2017 à Dax (40) Juline METZGER
Le 19-12-2017 à Dax (40) Jade, Adèle CHRETIEN-FERREIRA
Le 28-12-2017 à Dax (40) Aliona, Iliinitchna MAKAROVA

MARIAGES à TILH

Le 24-06-2017 Christelle FERRANDIZ et Romain JACQUET
Le 29-07-2017 Séverine FREMONT et Manuel SEGAS
Le 23-09-2017 Sophie BEYLACQ et Anthony GRIHON

DECES A TILH

Le 12-03-2017 à Tilh (40) Paulette CAMOU née SEPS
Le 26-04-2017 à Tilh (40) Roland CASTERA
Le 27-04-2017 à Tilh (40) Daphné CRUICKSHANK née GREEN
Le 06-10-2017 à Tilh (64) Claudine DUCOURNAU

DECES hors TILH

Le 07-01-2017 à Pomarez (40) Jeanne VELO née BASTEROT
Le 10-01-2017 à Orthez (64) Marie BONNEBAIGT née PEBERNARD-DUPAUL
Le 07-02-2017 à Pomarez (40) Paule BROCA née LABAIGT
Le 20-02-2017 à Hendaye (40) Marie DECAUP
Le 18-03-2017 à Mt de Marsan (40) Suzanne LAFARGUE née AUBRETON
Le 09-04-2017 à Toulouse (31) Marcel DUBRASQUET
Le 30-06-2017 à Amou (40) Denise LAGELOUZE née DUCASSE
Le 22-10-2017 à Pomarez (40) Gabriel CAMPISTRON
Le 12-11-2017 à Bordeaux (33) Marie Antoinette PINEL née de LATAULADE

Chapitre 2 – LES FINANCES LOCALES

TABLEAU DES ANNUITES DES EMPRUNTS 2016-2022

EMPRUNTS	Durée	Fin	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mise aux normes salle polyvalente	15	2 016	3 457	0	0	0	0	0	0
Arènes, maison Crabos, toilettes	15	2 018	7 277	7 277	7 277	0	0	0	0
EPFL (Solde Lur berri)	5	2 018			14 000	0	0	0	0
Maysonnave 1, cimetièrre,etc	15	2 021	19 020	19 020	19 020	19 020	19 020	17 808	0
Maysonnave 2	25	2 032	13 957	13 957	13 957	13 083	13 316	13557	13 807
Divers 2009	15	2 024	5 219	5 219	5 219	5 219	5 219	5 219	5 219
Nouvelle mairie 1	15	2 027	6 640	6 640	6 640	6 640	6 640	6 640	6 640
Nouvelle mairie 2	15	2 027	4 945	4 945	4 945	4 945	4 945	4 945	4 945
Vieille mairie et allées cimetièrre	2	2 025	6 370	6 370	6 370	6 370	6 370	6 370	6 370
Crédit relais Poste	2	2 017	516	40 258	0	0	0	0	0
Total			67 401	103 686	77 428	55 277	55 510	54 539	36 981

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

LIBELLES	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Bases	Taux	Produit attendu
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017	2017
Taxe d'habitation	12.48%	12,48%	12,48%	12,48%	13.11%	13,11 %	611 900	13,11 %	77 585
Taxe sur le foncier bâti	13.23%	13,23%	13,23%	13,23%	13,89%	13,89 %	443 900	13,89 %	61 991
Taxe sur le foncier non bâti	50.62%	50.62%	50.62%	50.62%	53.16%	53,16 %	69 000	53,16 %	37 053
Total									176 629



SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE

(Article 6574)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir les subventions en 2016 au niveau de 2015 malgré la baisse des dotations. Malheureusement, nous avons toujours besoin des Restos du Cœur et de la Banque alimentaire pour des personnes de notre commune.

ACCA de Tilh :	235 €
ADOT France :	35 €
AFM myopathie délégation :	50 €
Amicale des sapeurs-pompiers :	85 €
Anciens combattants des Landes :	40 €
APLI :	85 €
Association familiale :	330 €
Association non-voyants :	50 €
Association paralysés de France :	50 €
Association parents d'élèves :	85 €
Association veuves civiles :	50 €
Basket Arrigans :	4 636 €
Club course landaise :	3 500 €
Comité départemental tourisme :	50 €
Foyer de la jeunesse :	85 €
Gaule puyolaise Habas :	35 €
Group ^t développement agricole :	0 €
Harmonie Pomarez :	150 €
La source :	50 €
Ligue contre le cancer Landes :	55 €
Lous Tilhuts :	85 €
Mutuelle agents du trésor :	10 €
PACT des Landes :	70 €
Restos du cœur :	72 €
Sclérose en plaques :	50 €
Secours catholique :	130 €
Vaincre la Mucoviscidose :	35 €
Yoga :	80 €
Comice agricole :	50 €
TOTAL :	10 238 €

PARTICIPATIONS 2017 AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

(Article 65541)

SIVU DES ARRIGANS :	48 918 €
SYDEC (assainissement collectif) :	21 511 €
ALPI :	3 788 €
TOTAL :	75 768 €

(Article 65548)

ADACL :	977 €
---------	-------

ADACL-ADS	668 €
SA DU MARSAN :	806 €
CAUE :	95 €
CDG :	500 €
CCAS Banque alimentaire :	149 €
Bassin versant des Luys	1 551 €
TOTAL :	3 195 €

Chapitre 3 – LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1-FINANCES EXERCICE 2017 COMPTE ADMINISTRATIF

Le 8 mars 2018 le Conseil approuve à la majorité le Compte administratif 2017 de la commune et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :	
Prévu :	188 444.00
Réalisé :	180 575.43
Reste à réaliser :	6 300.00

Recettes :	
Prévu :	188 444.00
Réalisé :	121 149.14
Reste à réaliser :	8 577.00

Fonctionnement :

Dépenses :	
Prévu :	560 952.00
Réalisé :	484 700.62
Reste à réaliser :	0.00

Recettes :	
Prévu :	560 952.00
Réalisé :	559 150.90
Reste à réaliser :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Déficit d'investissement :	-59 426.29
Excédent de fonctionnement :	74 450.28

Excédent global 2017 :	15 023.99
-------------------------------	------------------

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le 8 mars 2018, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion 2017 de la commune, préparé par Madame la perceptrice.

DECISIONS MODIFICATIVES

2 demandes de décisions modificatives en investissement et en fonctionnement ont été entérinées en 2017.

TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Le 13 avril 2017, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des 3 taxes locales à leur niveau de 2016. C'est un effort important dans la gestion communale, compte-tenu de la baisse continue des dotations et autres subventions que nos municipalités subissent depuis 4 ans.

Taxe d'habitation :	13.11 %
Taxe sur les propriétés bâties :	13.89 %

Taxe sur les propriétés non bâties : 53.16 %

Le produit fiscal attendu est de : **176 629.00 €**

FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Le 13 avril 2017, le Conseil décide de présenter pour l'obtention du F.E.C. les dépenses prévisionnelles d'investissement TTC suivantes :

-Démolition Infrastructures Lur Berri :	2 160.00 €
-Démolition Maison Crabos :	16 536.00 €
-Abri vélos :	872.91 €
-Toiture Bartillot :	3 396.00 €
-Rideaux garderie :	662.40 €
-Porte entrée Appt 25 B :	627.00 €
-Battants des cloches :	2 251.20 €
-Fenêtres cantine :	1 452.00 €
-Assainissement vieille mairie :	9 822.42 €

TOTAL :	37 779.93 €
----------------	--------------------

Sur cette proposition communale, le montant accordé est de **1 577.00 €**.

BUDGET PRIMITIF 2017

Le 13 avril 2017, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif en tentant de réduire, là où c'est possible, les frais de fonctionnement de façon drastique.

2-TRAVAUX ET MATERIEL

CLOCHER DE L'EGLISE



Après la visite d'entretien du mécanisme de fonctionnement électrique des cloches, les Ets Bodet nous ont prévenu que les battants, en mauvais état, devaient être remplacés.

Ayant attendu une année (il n'y avait pas urgence), le Conseil a décidé de pourvoir à leur remplacement pour un montant de 2 251.20 €. Une subvention de 900.00 € a été obtenue de l'association ODESC (Organisation pour le Développement Social et Culturel de Toulouse).

ABRIBUS

Le vieil abribus, en très mauvais état, a été remplacé par une structure en bois, fabriquée par les élèves du Lycée Haroun Tazieff à St Paul lès Dax, pour 872.91 €. Henry Lalanne en a effectué gratuitement le transport.

Le montage a été assuré gracieusement par Pierre Bastiat, aidé par les cantonniers.

Le Conseil a chaleureusement remercié Henry Lalanne et Pierre Bastiat pour leur aide.



PLACE DU BASKET

La table de pique-nique, achetée avant l'hiver, a été installée en bordure de la place du basket. Déjà, plusieurs touristes se sont arrêtés pour profiter de la magnifique vue sur la Chalosse, tout en dégustant des produits locaux.

Les arbres ayant été élagués l'an dernier, l'ensemble va commencer à devenir agréable l'été.



SALLE POLYVALENTE

A la suite d'un orage de grêle violent, diverses ondules transparentes, servant à l'éclairage zénithal de la salle polyvalente, ont été perforées. Sébastien Leruez les a réparées gratuitement. Le Conseil a remercié Sébastien pour son geste.

Si l'on veut remplacer ces plaques, le montant du devis est de 10 484.40 € TTC, en plaques polycarbonate, car il y a 250 m² à couvrir. Le Conseil a décidé de surseoir pour le moment à ces travaux, considérés non-urgents.



ARENES HENRI MEUNIER

Une équipe de bénévoles du Comité des fêtes a repeint les gradins des arènes et les cantonniers ont repeint le

mur de piste ainsi que les talanquères. Ainsi les courses des fêtes se sont déroulées dans un environnement plus agréable.



MAISON CRABOS

Lors de la réunion de chantier du 30 juin 2017, l'architecte et l'entrepreneur ont attiré l'attention du Maire sur la dangerosité de la stabilité du fronton. Un faux aplomb de 15 cm risquait de le faire s'effondrer sur le Chemin de Laussuy. Le Conseil municipal, dûment informé 3 jours plus tard a refusé de le démolir, par 3 voix contre, 2 pour et 7 abstentions. Il a demandé que soit étudiée la consolidation par un entrepreneur. Le Maire a indiqué qu'il n'accepterait pas de porter la responsabilité d'un accident corporel lié à un éventuel effondrement du fronton.



Le 31 août, le Conseil est informé que le coût de la consolidation du fronton par des jambages en béton armé, serait de 5 232.00 €. Le Conseil décide alors à la majorité, 11 pour, 4 abstentions, de démolir le fronton, en même temps que la maison Crabos.



Après démolition, les cantonniers ont arrangé le talutage côté Chemin de Laussuy. Et nous nous sommes aperçus que la fondation du fronton était totalement instable, ce qui confortait a posteriori la décision de démolition.

RAMPES EGLISE & MONUMENT AUX MORTS

Afin de sécuriser l'accès à l'église ainsi qu'au Monument aux Morts, les ouvriers municipaux ont fabriqué et installé 3 rampes selon les cotes officielles de l'Ad'Ap.



De plus, les marches de l'église ont été nettoyées au Kärcher, rejointoyées ; des pierres ont été réparées pour éviter tout accident. Ce travail est propre et soigné : félicitations à Jean-Paul Lalanne et Eric Dizabeau.

VIEILLE MAIRIE DE 1791

L'assainissement du mur sud de la vieille mairie a été rendu possible par un accord amiable avec les nouveaux propriétaires, Jérémy Bessonnet et Déborah Van Quickenborne. L'entreprise David Dupouy a effectué un

drainage en pied de mur, une isolation hydraulique complète, un décroûtage du mur. Ensuite, il a laissé les pierres apparentes en rejointoyant et en appliquant un produit d'isolation hydraulique. L'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, a accordé une subvention de 2 455.00 €. Le solde pour la commune a été de 7 367.42 € TTC.



RECUPERATEUR D'EAU

Un récupérateur d'eau a été installé par l'équipe technique communale au bas de la toiture nord de l'église, près du Monument aux Morts. Un arrosage en goutte à goutte a ensuite été fabriqué et branché pour les jardinières du mur de soutènement du Monument aux Morts. Ainsi, la commune va économiser à la fois l'eau nécessaire à cet arrosage, et le temps que les cantonniers passaient en saison pour cette action.

L'ensemble est revenu à 339,15 € TTC.



GARDERIE

Les stores extérieurs de la garderie, qui étaient probablement d'origine étaient brûlés par le soleil.



Ils ont été remplacés par la société Protectstores de Saint Paul lès Dax, pour un montant de 662,40 € TTC.

ECOLE

En 2016, nous avons refait les WC des garçons, sous le préau. Cette année, les cantonniers ont refait les WC des filles et ainsi, l'ensemble est propre, bien carrelé.

Nous avons rajouté des porte-savons et l'ensemble est fonctionnel. Nous avons aussi réparé l'électricité. Nous avons l'obligation de mettre en place un WC handicapés dans l'enceinte scolaire, mais nous ne savons pas encore où, ni avec quels moyens financiers !



PREAU DE L'ECOLE



Peintures faites par les enfants



Dans le cadre de l'animation des Travaux d'activités périscolaires, les enfants, sous l'impulsion de Laure Tastet, ont peint sous le préau de très jolies décorations murales.

CIMETIERE

Le panneau ci-après a été apposé sur le portail ; il porte les indications à respecter :

CIMETIERE de TILH

ZONE ZERO PHYTO

La commune de Tilh a mis en place l'entretien des espaces publics en « zéro phyto », conformément à la loi, et donc l'utilisation de désherbant est désormais rigoureusement interdite.

De plus, il est rappelé que chaque sépulture doit être entretenue et maintenue en bon état. A défaut, toute tombe laissée à l'abandon pourra faire l'objet d'une reprise par la mairie en vue de destruction.

Pour toute demande particulière, s'adresser à la Mairie

Nous devons tous avoir à cœur d'entretenir le cimetière, les tombes de nos familles, c'est une marque de respect pour toutes les personnes qui y sont inhumées depuis près d'un siècle et demi.

DEMOLITION LUR BERRI



A la suite de la démolition de la maison Crabos et du fronton, nous avons profité d'avoir la pelle et son équipement marteau-piqueur pour faire démolir les infrastructures du silo Lur Berri, par M. Bonnebaigt de Habas.



Les bétons banchés, fortement armés, ont nécessité 2 jours de travail à la grosse pelle mécanique.

Le montant s'est élevé à 3 897.98 € TTC, car il a fallu évacuer tous les produits de démolition, devant être pris initialement par un particulier.

La place ainsi libérée, a été aménagée et une fois stabilisée, on l'agrémentera en semant une jachère fleurie.

BROYEUR



Comme indiqué l'an dernier, la municipalité a participé à un achat groupé d'un broyeur à végétaux, avec les

communes de Mouscardès, Ossages et Habas. Cet appareil nous permettra d'être approvisionnés en broyat, nécessaire à limiter l'arrosage des plantations ainsi que leur désherbage. La participation communale s'est élevée à 437,87 €.

TRACTEUR NEW HOLLAND



Le tracteur New Holland a nécessité la réparation de sa pompe à injection, pour un montant de 3 484.73 € TTC. C'est le genre de surprise désagréable sur le budget, qui ne prévoit pas ce type d'impondérable, du moins, pas de ce niveau.

CAMIONNETTE C15



La voiture de la commune a été l'objet d'un remplacement d'alternateur pour un montant de 285.60 € TTC.

DEBROUSSAILLEUSE



Dans le cadre du nettoyage des zones enherbées, soumises à une suppression des désherbants préalablement utilisés, la commune s'est dotée d'une débroussailleuse à couteaux en étoile. Ce matériel est recommandé pour éviter de toucher aux bordures en ciment ou bien aux pierres tombales, et donc pour ne pas les abîmer.

Cette machine de 943.20 € TTC a été fortement subventionnée, par l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Conseil départemental à hauteur de 628.80 €.

TAILLE HAIES

Le taille haies étant hors service, nous avons acheté un taille haies neuf aux Ets Chrestia pour un montant de 414.00 € TTC (non subventionné).



MAIRIE

V. Dufau a installé une marquise à l'arrière de la mairie pour 894,00 € TTC. Le personnel administratif attendait impatiemment cette protection depuis 3 ans.



3-VOIRIE

TRAVERSEE DU BOURG



Exemple de chaussée que nous pourrions réaliser

Comme expliqué sur le précédent Bulletin n°41, la réfection de la traversée du bourg est à l'étude. L'Avant-Projet Sommaire (APS) évolue en fonction de l'étude faite par le Bureau d'études du Conseil départemental.

Le coût global des travaux estimé sur l'APS a légèrement diminué, du fait du busage existant en bon état sur l'avenue Henri Meunier.



Autre exemple d'aménagement

Le Conseil Départemental, comme nous vous l'avions annoncé l'an dernier assume gratuitement l'étude et l'accompagnement de la mairie pour la rédaction des marchés et leur suivi, en assurant la maîtrise d'œuvre. Il prend aussi à sa charge la bande de roulement (l'enrobé).

Si nous entrons dans la phase de travaux, ce sera après avoir bouclé le financement, fonds propres, subventions et prêts bancaires, et avis favorable du comptable public (DGFIP).

Notre prévision est de faire le réseau pluvial au dernier trimestre 2018, adduction d'eau comprise, et les travaux de VRD et revêtement de chaussée début 2019.

Le Conseil municipal s'est prononcé majoritairement pour la vente de la réserve foncière, afin d'abonder les fonds propres de la commune sur ce dossier.

TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

Le curage de l'ensemble des fossés a été réalisé par la pelle de la Communauté de communes.

Les cantonniers ont participé à ces travaux, sous la responsabilité de Henri Vello, 2^{ème} Maire-adjoint responsable de la voirie.



LAVOIR DU BARTILLOT

La couverture en *Everites* du Bartillot est en très mauvais état. Nous avons prévu de la refaire en 2017, mais devant des problèmes de trésorerie liés à des travaux supplémentaires non budgétés, nous avons décidé de surseoir et de les réaliser en 2018.

L'ensemble des devis reçus varie de 3 550.00 € TTC à 7 005.00 TTC selon les options retenues.



LOCATIONS COMMUNALES

Le Conseil est informé du départ de Marie-Emilie Lamaison de l'appartement 151A Avenue Henri Meunier au 31 mars.

Elle est remplacée dès le 1^{er} avril par Estelle Canton et Etienne Lamezère, pour un loyer de 351.00 € mensuel.



VOIRIE COMMUNALE : MISE A JOUR

Le Conseil municipal, sur proposition de Henri Vello, approuve à l'unanimité le nouveau tableau de classement de la voirie communale, pour une longueur totale de 30 989 ml, dont 25 077 ml concédés en entretien de chaussée à la Communauté de communes. Ce métrage a été effectué contradictoirement avec le responsable de la voirie communautaire, M. Berraute, et Henri Vello

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Le montant de la dotation de compensation pour la prise en charge du coût de l'épareuse est passé à 350.00 € du km. Il était en 2013 de 530.00 € ! Soit une baisse de 34% ! La voirie est devenue la variable d'ajustement du budget de la Communauté de communes, impacté lui aussi par les baisses de dotations de l'Etat. Donc la recette pour le budget communal passe de 15 173.00€ à 8 777.00 €.

VOIRIE DEPARTEMENTALE

REUNION AVEC M. LE DIRECTEUR Dépt^{al}

Le 28 septembre, M. J.P. Couffinhal, Directeur Départemental de l'Aménagement, accompagné de M. R. Jacquier, responsable des U.T.D., nous a proposé une réunion en présence de Rachel Durquét, Vice-Présidente du Conseil Départemental, à la mairie. Etaient conviés : le Maire et l'Adjoint chargé de la voirie. Les réponses et précisions suivantes ont été apportées suite aux diverses interventions et courriers du Maire depuis 3 ans :

-Traversée du bourg de Tilh : la maîtrise d'œuvre sera assurée gratuitement par le Conseil Départemental.

-Boviduc de Grisère : il est considéré en bon état de conservation. Il pourrait servir de passage piétons, moyennant quelques aménagements. Restent les problèmes d'accès sud et nord, en terrain privé.

-Elargissement du carrefour de la route d'Amou et Pomarez, dans le bourg : cela ne pourrait se faire que si la commune achetait la maison Lagrange. Le Conseil Départemental pourrait ensuite procéder à la démolition et à l'aménagement du carrefour. Mais la commune n'a pas les moyens d'acheter cet immeuble.

-Carrefour de la route de Saint-Girons et de la déviation : le Conseil Départemental n'envisage pas de créer un rond-point. Il serait, de toute façon, à la charge de la commune (300 000 € environ) comme à Narrosse. Par contre, une réfection du profil en long, améliorant la visibilité, est toujours à l'étude.

En conclusion, le Conseil Départemental est, comme nous, en recherche de subsides pour fonctionner convenablement.

4-ADMINISTRATION

GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'adhésion de notre commune aux groupements de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour une durée illimitée ».

CONVENTION INFRACOS / FREE MOBILE



Le Conseil délibère à l'unanimité pour accepter le remplacement de la société Infracos par la société Free Mobile (Equipement téléphonie mobile sur le clocher).

TAXE D'AMENAGEMENT

L'Etat s'étant désengagé de l'instruction des dossiers d'urbanisme, (Certificats d'Urbanisme, Permis de construire, etc...) les communes d'Orthe et Arrigans ont passé individuellement un contrat avec l'ADACL (Aide Départementale aux Collectivités Locales), pour instruire ces dossiers dans le cadre de son service « Application du Droit des Sols ».

Mais ce contrat est payant. Il a fallu estimer combien la commune devrait déboursier pour une année, puisque c'est fonction du nombre de dossiers. Le montant calculé s'élève à environ 3 500 à 4 000 € pour Tilh.

Pour trouver les ressources nécessaires, et sur conseil des instances administratives du Département et de l'Etat, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité de mettre en place une Taxe d'Aménagement de 3% sur les permis de construire à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette taxe est déjà appliquée dans toutes les communes de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

ARCHIVES COMMUNALES

Les archives communales ont été mises à jour par le service archives du Centre de Gestion des Landes, dans le cadre du contrat triennal. 160 kgs d'archives ont été détruits le 21 mars au SIETOM de Chalosse.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil décide de transférer au SYDEC la réalisation du zonage d'assainissement. Il faudra le soumettre, le moment venu, à enquête publique.

AD'AP

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la passation de marchés publics et accords-cadres de travaux, fournitures et services relatifs à la mise en accessibilité des E.R.P. et I.O.P. des collectivités territoriales et établissements publics des Landes.

PERMIS DE CONSTRUIRE

A compter du 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte est obligatoire :

-pour toute construction à usage d'habitation à compter de 150 m² de surface de plancher.

(Auparavant c'était 170 m²).

-pour toute construction agricole dont l'emprise au sol et la surface de plancher sont supérieures à 800 m².

-pour les serres au-delà de 2 000 m²

EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS

Le Conseil est informé par M. le Maire de l'évolution favorable des ratios financiers de la commune depuis 2014. La capacité d'autofinancement s'améliore, petit à petit, mais compte-tenu de l'évolution des dotations de l'Etat / Département, ainsi que des subventions potentielles, M. le Maire demande que l'on continue à gérer avec parcimonie, tout en investissant raisonnablement.

COUR DES COMPTES

La Cour des Comptes est informée de la concordance du solde des emprunts sauf une différence de 0,05 € (!) sur un prêt à taux révisable, dans les comptes du comptable public. Ce montant a été rectifié (Perception).

ELECTIONS SENATORIALES

Les délégués titulaires suivants ont été élus comme grands électeurs pour les sénatoriales (12 votants) :

-Vello Henri : 12 voix

-Campagne-Ibarcq Bernadette : 11 voix

-Darraspen Jean : 10 voix

Les délégués suppléants suivants ont été élus :

-Oble-Le Corre Christine : 10 voix

-Sarraute Patrick : 9 voix

-Delepierre Arnaud : 8 voix

LIGNE DE TRESORERIE

Devant le retard de réception des diverses subventions et dotations, le Conseil décide de contracter l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 40 000,00 € auprès du Crédit Agricole pour une durée d'1 an.

Elle est actée à un taux de **0,628%**.

NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL

Le coût prévisionnel de cette numérisation, à la charge totale de la commune, s'élève à environ 2 500,00 €.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à ce dispositif.

PLAN VIGIPIRATE RENFORCE NIVEAU 3

Le Conseil est informé que dans le cadre du plan Vigipirate renforcé niveau 3, les dispositions en vigueur, notamment en matière de stationnement dans le bourg, doivent être maintenues (*Voir le mot du Maire page 3*).

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil municipal le 28 décembre se prononce à l'unanimité, pour le retour à la semaine de 4 jours, tel qu'il était avant 2014.

Le Conseil d'école se prononce le 30 janvier 2018 pour le retour à 4 jours (75% des parents y sont favorables).

Le SIVU a voté à l'unanimité le retour aux 4 jours.

C'est ensuite l'Inspecteur d'académie, le DASEN, qui devra décider définitivement du passage à 4 jours (ou du maintien à 4,5 jours).

La Communauté de communes décidera ensuite de l'évolution de l'organisation du Centre de loisirs ainsi que de son annexe de Tilh.

5-FLEURISSEMENT

TILH, ZERO PHYTO

L'obligation légale au 1^{er} janvier 2017 de devenir une commune « Zéro phyto » est déjà appliquée à Tilh depuis le mois de septembre 2015.



La municipalité a suivi les recommandations de l'Etat en décidant, dès qu'elle a pu, de mettre en place les moyens techniques et les pratiques correspondantes. L'utilisation du désherbeur thermique, l'utilisation plus intensive du roto fil, de la débroussailleuse à couteaux, du désherbage au vinaigre, nous permettent de contenir la plupart des mauvaises herbes.

Mais il faut s'habituer à laisser de ci de là des repousses.

Ces quelques « mauvaises herbes » concourent à la biodiversité et je rappelle en outre que :

L'utilisation de désherbants chimiques est désormais rigoureusement interdite.

Le plan communal de désherbage élaboré avec les cantonniers est respecté. Le suivi se fait sur un cahier d'interventions mis à jour quotidiennement, précisant les moyens utilisés. Il peut faire l'objet de contrôles de l'Administration.

Ces petites contraintes sont destinées à ce que notre environnement ne continue plus à être pollué.

Il n'est pas interdit à chacun d'arracher ici ou là une herbe qui pousse intempestivement !

VILLAGES FLEURIS 2016



Dans le cadre de l'embellissement du bourg, Bernadette Campagne-Ibarcq a fait concourir notre village au challenge « Villages fleuris ». Le 28 janvier 2017 a eu lieu la remise des prix pour le concours des villes et villages fleuris. Les cantonniers se sont très bien impliqués dans cette démarche. Grâce à leurs efforts, notre commune a remporté deux prix pour 2016 :

-Prix d'encouragement pour l'effort de fleurissement

-Prix de la Commune exemplaire pour la préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement.

Bernadette Campagne-Ibarcq, Eric Dizabeau et Jean-Paul Lalanne sont allés à Dax recevoir ces prix mérités, lors d'une sympathique cérémonie.

VILLAGES FLEURIS 2017 (suite)

Le 31 janvier 2018 a eu lieu la remise des prix 2017 pour le concours des villes et villages fleuris.

Notre village a obtenu le 3ème prix :

-Diplôme d'honneur

Bravo aux cantonniers qui continuent avec sérieux à s'impliquer dans cette démarche, pour le plaisir de tous.



JURY DEPARTEMENTAL du FLEURISSEMENT

Le jury départemental, lors de sa visite de juillet dernier, a émis le vœu que les buses actuellement en place avenue de la Poste soient enlevées, étant considérées comme obsolètes. Il conseille des plantations en pleine terre, plus naturelles. Mais nous pensons tout de même les garder, compte-tenu de l'enracinement profond..



COMMISSION DU FLEURISSEMENT



Le broc (charrette) de l'avenue Henri Meunier, a fait l'objet d'une attaque importante d'insectes xylophages. La grosse difficulté était de trouver des roues identiques, les moyeux ayant été fortement attaqués et ne pouvant plus supporter la caisse.

Madame Dubroca-Marcos sollicitée par M. le Maire, en souvenir de l'amitié que portait son père, Pierre Dubroca, au village de Tilh, a spontanément et généreusement fait don à la commune d'une paire de roues montées sur leur essieu, qui vont permettre de remplacer les anciennes.

Au nom de la commune, M. le Maire l'a fortement remerciée.

Nous allons donc restaurer ce « broc » avant le printemps 2018, avec le concours de François Encinas.

Diverses fleurs seront semées sur l'enrochement des arènes, graminées, plantes rustiques d'été, *cosmos sulfureus*, etc...La commission du fleurissement va proposer aux enseignants la mise en place d'un « hôtel à insectes », ainsi que de planter des framboisiers.

Dans les jardinières, les géraniums pourront être remplacés par des impatiens et des bégonias, et avec du lierre panaché.

Les pallox, achetés d'occasion, sont très abîmés.

Le Lycée Haroun Tazieff de Saint Paul lès Dax, sollicité, doit nous fournir en 2018 des pallox neufs, à des prix intéressants.

La commission du fleurissement souhaiterait que les habitants de la commune s'impliquent davantage pour l'embellissement du village, à la fois par la rénovation des façades (quand c'est nécessaire) et par un fleurissement plus important.

PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

Le lundi 27 novembre un **chantier citoyen** a été organisé par Bernadette Campagne-Ibarcq pour faire une plantation d'arbres fruitiers, sur le terrain « Maysonnave ». En effet la commission fleurissement et espaces verts a proposé de réaliser un petit verger de variétés anciennes pour agrémenter le village.



Dans quelques temps les enfants pourront venir cueillir des fruits pour alimenter ponctuellement la cantine et déguster des fruits de saison.

Les promeneurs pourront aussi s'arrêter et faire une petite pause gourmande !

Un panneau « **Servez-vous** » sera mis en place.

Nous avons choisi des variétés anciennes du conservatoire d'Aquitaine pour leur rusticité et leur adaptation au climat : pommes reinette, pommes d'api, poires Conférence, pêche Roussane de Monein, prunes reine Claude, figes violettes de Bordeaux, et aussi des raisins de table : chasselas et muscat.

Des conseillers municipaux sont venus prêter main forte à Bernadette Campagne-Ibarcq, dans la bonne humeur, pour réaliser la plantation sur le terrain à l'entrée du village à côté de la charrette (*Bros*). Bien sûr il faudra patienter un peu avant la première récolte !



6-PERSONNEL

EMPLOYES COMMUNAUX

Le Conseil municipal est informé des multiples arrêts de travail au sein du personnel scolaire municipal et des problèmes de remplacement dans l'urgence afin d'assurer la continuité du service public.

C'est notamment dans le cas d'horaires atypiques que le remplacement est difficile, voire impossible.

RIFSEEP DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, de l'engagement professionnel (RIFSEEP) doit obligatoirement être mis en place en 2017. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution. L'indemnité sera versée au mois de novembre pour l'année en cours, puis mensuellement à partir de janvier 2018. Les conditions d'attribution sont votées à l'unanimité sur proposition du Maire.

PERSONNEL



Sur proposition du Maire, les divers taux d'avancement de grade et de promotion ont été entérinés par le Conseil municipal, à l'unanimité.

Le Contrat d'assurance CNP affilié à la CNCRACL a été voté à l'unanimité à un taux de 6.8% avec la CNP.

Le Contrat d'assurance CNP affilié à l'IRCANTECL a été voté à l'unanimité à un taux de 1.65% avec la CNP.

CONTRAT CATHERINE SEIGNE

Le Maire a accordé, sur sa demande, à Catherine Seigné, une prolongation de sa mise en disponibilité d'un an. Dans le cadre de la compression des frais de fonctionnement, Catherine n'a pas été remplacée.

7-SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES

a-CONTRAT DE RURALITE

L'Etat et la Communauté de communes d'Orthe et Arri-gans ont signé un contrat de ruralité. Ce contrat permet de planifier les opérations d'investissements des communes sur 3 à 5 ans, avec possibilité chaque année de le faire évoluer. Ainsi, l'Etat peut programmer la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sur un plus long terme.

b-COMPETENCE CLASSES MATERNELLES

Dans le cadre de la fusion des intercommunalités du Pays d'Orthe et de Pouillon, la Communauté de communes envisage d'étendre la compétence « classes

maternelles » à l'ancienne Communauté de Pouillon (elle l'assume déjà au pays d'Orthe), et de la prendre pour la Grande section maternelles pour tout le territoire. Cela induit que les futurs investissements pour les classes Moyenne et Grande Section seraient dorénavant pris en charge par l'intercommunalité.

c-COMPETENCE OPTIONNELLE

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de la Communauté de communes concernant la modification statutaire relative à la prise de compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et se prononce pour ce transfert.

d-GEMAPI

A compter du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans devient obligatoirement compétente en matière de **GE**stion des **Mi**lieux **A**quatiques et de **Pr**évention des **In**ondations. Le Conseil valide à l'unanimité ce transfert de compétence.

ESCHOURDES

Le Conseil entérine à l'unanimité le déplacement du siège social du syndicat des Eschourdes, fixé dorénavant au 38, impasse du Belvédère à Pomarez.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'adduction d'eau potable

SYDEC

Après la démission d'Arnaud Pinatel, le bureau du SYDEC a élu Jean-Louis Pédeuboy, Maire de Labouheyre, Président du SYDEC.

Jacky Thouanel fait un compte-rendu au Conseil municipal de la réunion (Assemblée Générale) du 9 octobre.

Le Sydec est présent sur 330 communes du département en assainissement (la quasi-totalité) et sur la moitié en adduction d'eau.

L'organisation du syndicat et ses missions sont ensuite présentées par un film que projette Jacky Thouanel dans la salle du Conseil.

SIETOM

a-POINT TRI Route de St Girons



Le SIETOM a installé un 3^{ème} point TRI route de St Girons, au lieu-dit « La Cabane », après avis unanime du Conseil municipal, sur un terrain acquis par la commune en 2015.

Les craintes de certains conseillers municipaux quant aux désordres que pourrait entraîner ce centre de tri, ne semblent pas, à ce jour, justifiées. Les administrés qui l'utilisent respectent les consignes de propreté.

b-TRI DES DECHETS

Une fois de plus, on constate des incivilités au point tri de l'avenue de la Poste. Des bouteilles par terre, des caisses de papiers non jetés dans les conteneurs adéquats, des bonbonnes laissées à l'abandon, bref tout ce que chacun doit trier et mettre dans les conteneurs dédiés. **Ce qui ne rentre pas dans les ouvertures ne doit pas être posé par terre mais amené à la déchetterie de Pomarez ou à celle d'Amou.** Nous avons donc posé des panneaux d'avertissement aux personnes indélicates qui ne respectent rien.



De plus, n'oublions pas que le SIETOM soutient financièrement la LIGUE CONTRE LE CANCER grâce à la récupération du verre.

c-BIOGAZ

Le SIETOM de Chalosse a récemment mis en place une unité de récupération de biogaz sur le site de l'usine de Caupenne. Le gaz ainsi récupéré sert à chauffer la cellule de traitement des lixiviats.

d-RECYCLERIE

L'association Landes Partage, en lien avec le SIETOM, a ouvert une recyclerie sur la commune d'Hagetmau, chemin de Bellegarde (face au Netto). Cette structure accueille **gratuitement** différents objets destinés à être triés, réparés, pour valoriser leur réemploi.

C'est un moyen d'offrir l'opportunité d'intégrer un parcours d'insertion social et professionnel à des personnes éloignées depuis longtemps de l'emploi.

8-SOCIAL ET CULTURE

VILLAGE DE MONTAUT



M. le Maire et Eric Dizabeau ont participé à une réunion organisée par le Comité Départemental du Tourisme à Montaut (Landes). Les sujets abordés ont été la mise

en œuvre du « zéro phyto », la réhabilitation, le fleurissement et l'embellissement des centre-bourgs Cette réunion, très instructive, a décidé M. le Maire à proposer un déplacement sur le site au Conseil municipal.



Et ainsi, une visite où se sont rendus 12 conseillers municipaux, a été organisée spécialement pour nous le 16 septembre par Mme le Maire de Montaut.

Nous avons pu constater les divers aménagements qui pourront inspirer nos réflexions pour notre commune.

SALLE DE REUNION



L'association « Bien-être à Tilh » utilise la salle de réunion restaurée au 1^{er} étage de la vieille mairie, pour les cours de yoga, pour la satisfaction de tous. Ainsi, la salle des associations peut être retenue plus fréquemment pour d'autres utilisateurs.

THEATRE

Une soirée théâtre gasconne a été organisée le 30 septembre par le Comité des fêtes et Jean-François Couverture, en libre participation.



Les Comédodians de Sault de Navailles ont interprété « *Lo cop de pé dé l'aso* » (Le coup de pied de l'âne), libre adaptation de « M. de Pourceaugnac » de Molière.

La compréhension du texte béarnais était assez facile grâce au talent des acteurs amateurs. Tous les spectateurs ont apprécié et se sont bien amusés !

Le groupe « Cantère de noste » nous a régalé de complaintes et de chants gascons avant et après la pièce de théâtre.



Il est simplement à regretter que seulement 70 à 80 personnes se soient déplacées.

CHANTS BASQUES



Le Conseil municipal organisera le **28 avril 2018**, dans l'église de Tilh (pour des questions d'acoustique), une soirée de chants profanes basques. C'est le groupe « **Chœur d'hommes ELGARREKIN** » d'Hasparren qui a été choisi pour cette interprétation.

Ils ont été entendus et appréciés dans l'église d'Hasparren l'été dernier.

L'entrée est en libre participation, mais nous espérons que les tilhois seront généreux pour ne pas obérer les finances communales.

La libre participation pourrait être de l'ordre de 10 € par personne par exemple.

FETES LOCALES 2017

Le Conseil se félicite de la bonne tenue des fêtes locales. Aucun incident notable n'a été à déplorer. La sécurité de tous a été assurée, dans le contexte national que l'on connaît. Des plots en béton ont été confectionnés, à la demande de la Gendarmerie, pour empêcher toute intrusion de véhicule sur la zone des fêtes.

EXPOSITION ITINERAIRES

La bibliothèque intercommunale a organisé une exposition participative sur le thème « Le rire ».

Une pièce de théâtre a été interprétée par la comédienne Adeline Jondot qui a joué « Ernestine » et a été vivement appréciée du public.

Plusieurs ateliers d'écriture le samedi matin ont été animés par Nathalie Baudry, écrivain biographe. Ils sont

toujours suivis avec une attention soutenue. La participation a été constatée en augmentation.



L'organisation de matinées « Délices littéraires » se poursuit. Les participants discutent autour d'un livre commenté par l'un d'eux, avec quelques croissants, café et thé. Moments conviviaux s'il en est, mais aussi instructifs et passionnants



Bravo à toutes nos bénévoles qui s'impliquent beaucoup et qui font vivre la bibliothèque intercommunale pour le plaisir et le bonheur de beaucoup d'entre nous. Il est rare qu'une petite commune comme la nôtre bénéficie d'un réseau de cette qualité, avec l'appui de la Médiathèque départementale.

FETE DES MERES

Quatorze bambins ont pointé le bout de leur nez à Tilh depuis un an !



Et comble de bonheur, Camille Peyre-Poutou est née le

5 février 2017 sur le territoire communal, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années.

Et comme les tilhois, même les nouveaux (!) font bien les choses, la parité a été rigoureusement respectée :

7 filles et 7 garçons.



Bienvenue à ces beaux bébés, félicitations à leurs mères, mais aussi à leurs papas qui doivent bien y être pour quelque chose !

FETES DE FIN D'ANNEE 2017

Mariannick Tournis, Conseillère municipale, aidée de deux bénévoles de la bibliothèque, Gisèle Darrietort et Claudette Salaud, ont décoré le bourg de guirlandes papier rouge et argent, d'un très joli rendu à l'occasion des fêtes de Noël.

Félicitations et remerciements pour cette initiative d'un bel effet, à renouveler et à développer... Tous les courageux pourront les aider cette année !

ECOLE DE MUSIQUE

Le 13 février, l'école de musique de Pomarez a présenté la section « trompettes et cors ».

Accueillis chaleureusement par Bernadette Campagne, représentant le Maire, absent excusé, ces jeunes dirigés par Dominique Lauga et Rémi Lorin, accompagnés par Michel Lahet, se sont produits pour le plus grand plaisir de leurs parents.



9-DIVERS

TELEPHONE HAUT DEBIT-FIBRE OPTIQUE

M. le Maire a écrit au Président du SYDEC, à l'époque M. Arnaud Pinatel, au sujet de la mise à l'écart de Tilh de la mise en œuvre du réseau de la fibre optique, sous prétexte **que « la couverture de la commune de Tilh est satisfaisante à 95% »** selon une étude publiée par

Orange, propriétaire du réseau ! La cartographie de l'ARCEP indique qu'effectivement la couverture est bonne sur notre village, notamment dans la plaine vers Castel-sarrazin et vers Pomarez, du côté du « Bos » ! Mais que les zones urbanisées, surtout celle du bourg, ont une couverture nettement insuffisante. La réponse du Président du SYDEC est un modèle de langue de bois : il se retranche derrière une analyse faite par ...le principal réseau en cause : celui d'Orange. Autrement dit par une entreprise qui est à la fois juge et partie !

Donc M. le Maire remonte au créneau par d'autres filières, sans baisser les bras, du côté de la Préfecture.



DEFIBRILLATEUR



Le 7 février, 15 personnes, conseillers municipaux, personnel communal et administrés ont participé à une formation à l'utilisation du défibrillateur installé sur le mur de la mairie.

Cet appareil devrait permettre, en cas d'urgence, de ranimer une personne subissant un malaise cardiaque, en attendant l'arrivée des secours médicaux. N'oublions pas que ce sont les premières minutes qui comptent ! D'autres formations sont déjà programmées, avec le personnel communal et les responsables d'associations qui seront à nouveau sollicités.

CIRCUITS COURTS



Odile Lafitte, Vice-présidente du Conseil départemental Bernadette Campagne-Ibarcq, 1^{er} Maire-adjoint, a participé à une réunion à Morcenx sur les circuits courts.

Elle en fait un compte-rendu au Conseil et propose de recevoir, dans le cadre du SIVU, une responsable de la structure « Agrilocal40 » pour envisager une collaboration dans le cadre des cantines du RPI. Les repas dans nos cantines pourraient bénéficier de produits locaux ainsi que de produits bio, pour une part.

Actions en cours, à suivre.

VILLAGE DE BENQUET



A l'initiative de Bernadette Campagne-Ibarcq, une partie du Conseil municipal a été accueillie par M. le Maire de Benquet, Pierre Mallet afin de voir ce que sa commune a mis en place comme installations d'énergie photovoltaïque, sur les bâtiments communaux.

Cette visite, riche d'enseignements, ouvre des perspectives intéressantes pour notre commune.

COURSAYRES DES ARRIGANS

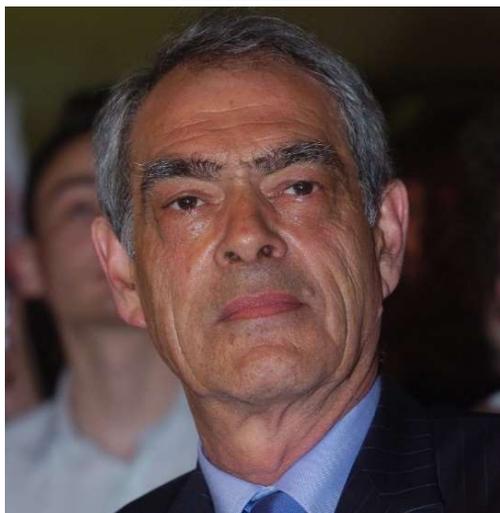
A l'occasion du 30^{ème} anniversaire des Coursayres des Arrigans, le Président, Gérard Suberchicot a honoré notre commune en lui permettant de participer à la programmation de ces festivités.



Notre village a donc accueilli, ce samedi matin 9 septembre l'ensemble des Coursayres des Arrigans, ainsi que le club associé de Lunel. Le temps n'était pas pour nous ce matin-là. Et il a donc fallu éviter les arènes, en passe de devenir une piscine, pour se déplacer dans la salle polyvalente, où le petit déjeuner à la fourchette s'est d'ailleurs tout aussi bien déroulé.

DECES DE HENRI EMMANUELLI

(1945-2017)



Le 30 mars, le Conseil municipal a observé en début de séance une minute de silence en hommage au Président du Conseil Départemental Henri Emmanuelli qui vient de décéder le 21 mars.

Cet homme d'Etat était originaire des Eaux-Bonnes dans les Basses Pyrénées (Pyrénées Atlantiques).

Ancien ministre, ancien Président de l'Assemblée Nationale, Député des Landes, Président du Conseil départemental, il a fortement marqué le département des Landes par ses investissements judicieux, notamment sociaux. Et s'il a été réélu pendant 40 ans, c'est bien qu'il avait la confiance des Landais, quelques soient leurs opinions politiques.

Il rappelait qu'une action sociale pérenne ne pouvait aller qu'avec une économie florissante, car la création de richesse par l'entreprise est la condition *sine qua non* d'une redistribution aux plus faibles. Son empreinte sur l'économie du département, sur l'action sociale, et sur l'éducation reste indélébile.

DECES DE MARCEL DUBRASQUET

(1927-2017)



Le 13 avril, le Conseil municipal a observé en début de séance une minute de silence en hommage au Maire honoraire de Tilh, Marcel Dubrasquet qui vient de décéder le 9 avril à l'âge de 90 ans.

Issu d'une vieille famille locale, Marcel après avoir commencé sa vie comme sabotier, a fait toute sa car-

rière aux Ponts et Chaussées, comme conducteur de travaux. Conseiller municipal de 1977 à 1989, il fut Maire de Tilh de 1989 à 2001, puis nommé par M. le Préfet Maire honoraire.

Il a été aussi correspondant du journal Sud-Ouest pendant 4 décennies. Il était très lié au milieu de la course landaise, et était le petit neveu du grand Joseph Coran.

Il était viscéralement attaché à son village, dont il restait une des mémoires affûtées.

La maladie de son épouse l'affecta profondément.

Ses derniers mois le conduisirent d'hôpital en hôpital, d'Orthez à Pau et à Toulouse.

Tous les vieux tilhois, les maires des environs, les représentants de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, étaient présents pour entourer ses fils et pour le conduire à sa dernière demeure.

SYLVADOUR-ONF

Les propriétaires de forêt désirant faire une coupe, peuvent recevoir une subvention de 40% de l'ADEME accordée pour aider au reboisement (et uniquement dans ce cadre) des parcelles.

CREATION DE LA PEÑA POUCHIOU

Le 25 août s'est créé à Tilh une *peña*, afin de perpétuer les fiestas coursayres dans toute la Chalosse, et au-delà. Elle a pris le nom de son lieu de naissance.



Le patrimoine culturel est aussi à maintenir vivant, malgré l'évolution unifiante de notre civilisation selon des dogmes américanisés.

ARENES

M. le Maire propose au Conseil de baptiser les escaliers des arènes du nom d'écarteurs tilhois décédés.

- Escalier 1 : Gaston Lavigne
Raymond Lavigne
René Lavigne
- Escalier 2 : Henri Duvignau
Gilbert Galin
- Escalier 3 : André Lapoyalère
Jeannot Lahitte
- Escalier 4 : Henri Labourdette

Tino Labourdette
 Porche : ARENES HENRI MEUNIER
 Construites de 1960 à 1975
 Roger Dubrasquet Maire
 André Nassiet Maçon
 Alphonse Berthière Charpentier
 Jean Garein Entrepreneur TP.

Bien entendu les familles seront consultées pour avis et accord. Le Conseil municipal délibèrera sur le choix des noms en 2018. Une cérémonie d'inauguration pourra ensuite être organisée avec toute la population, ainsi que les descendants de nos écarteurs, sauteurs, cordiers, entrepreneurs.

SALLES DE REUNION

M. le Maire propose au Conseil de donner un nom aux salles de réunion de la commune :

Ancienne cantine : Salle de la Chalosse

1^{er} étage vieille mairie : Salle des Pyrénées

Salle des Associations : Salle de Gascogne

Chapitre 4 – LA VIE DU VILLAGE

LES VŒUX DU MAIRE - 7 JANVIER 2017



Le Maire, au nom du Conseil municipal, a souhaité ses meilleurs vœux à tous ses administrés et au personnel communal, sans oublier les malades et ceux qui sont dans l'affliction.

Après une rétrospective de 2016, il a présenté les projets pour 2017. Une dégustation de galettes des Rois, s'est faite dans une ambiance toujours chaleureuse et sympathique.



CEREMONIE DU 19 MARS 2017

Les anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, se sont recueillis au Monument aux Morts. Daniel Laborde Président de la section FNACA, a lu le message de l'UNAC.

Ensuite, tout le monde s'est retrouvé autour d'un pot amical et traditionnel.



CEREMONIE DU 8 MAI 2017

Cette année, le 8 mai, date de la fin des hostilités de la 2^{ème} Guerre mondiale, 3 enfants, Gwenaëlle Tastet, Ryan Casianenko et Eloi Fernandez ont lu le texte de l'UNAC, très consciencieusement.

Les enfants avaient chacun un bouquet de fleurs pour mémoriser ce douloureux passage de notre Histoire, après celui de la Grande Guerre. Avec les participants, ils répondirent à l'Appel aux Morts.



JUIN 2017

Les Anciens Combattants d'Algérie se sont retrouvés pour un moment de convivialité dans la salle des Associations. Le repas concocté par « Saveurs à domicile », (traiteur Stéphane Lesage de Tilh) a été très apprécié.

CONGRES DEPARTEMENTAL FNACA



Dans les arènes de Pontonx le 5 octobre a eu lieu le congrès départemental de la FNACA.

800 personnes y ont assisté, dont Annie et Alfred Malfatti, Josette Farbos, Jean Labadie, Daniel Laborde et Gilbert Domenger (porte drapeau).

Le souvenir de ce qu'on appelait pudiquement (et hypocritement pour ne pas parler de guerre) « les événements d'Algérie » reste vivace à la fois dans la population et parmi les anciens de ce conflit.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2017

Ce 11 novembre 1918, à 11 h, le bruit des canons cessait. Cette commémoration de l'armistice de 1918 est particulièrement prégnante.



L'appel aux morts, toujours très émouvant, rappelle le lourd tribut payé par notre village à la Grande Guerre. Ensuite, tous les participants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.



Le Collège Rosa Park, de Pouillon, a présenté un travail de recherche autour de la Grande Guerre, et nous l'avons affiché sur le mur de la vieille cantine. Il est important, primordial même, que nos enfants et petits-enfants, gardent la mémoire de ce qui fut le plus grand massacre de tous les temps.

REPAS DES AINES - 16 DECEMBRE 2017



Nous étions près de 86 à nous attabler au repas offert par la commune à ses aînés, ce 16 décembre. Préparé par Marie Truchat, elle fut aidée par une équipe de volontaires pour le service et la plonge.

Que soient remerciés Annie Lagelouze (CCAS), Bernadette Campagne-Ibarcq, Séverine Delmont, Jean-Claude Grihon, Patrick Sarraute, Jean-François Couture, Laure Tastet, Muriel Artaxet, Cathy Guillenteguy, Eric Dizabeau.



BORIS VALLAUD DEPUTE DES LANDES



Invité par M. le Maire à venir à Tilh pour les fêtes, Boris Vallaud n'a pu se libérer pour la course landaise, mais a tenu à venir à l'apéritif du dimanche midi, ce 30 juillet. Il a participé à la cérémonie au Monument aux Morts, ceint de l'écharpe tricolore. Puis il a passé une bonne heure avec les membres du Conseil municipal et avec les tilhois, avec qui il a échangé très sympathiquement.

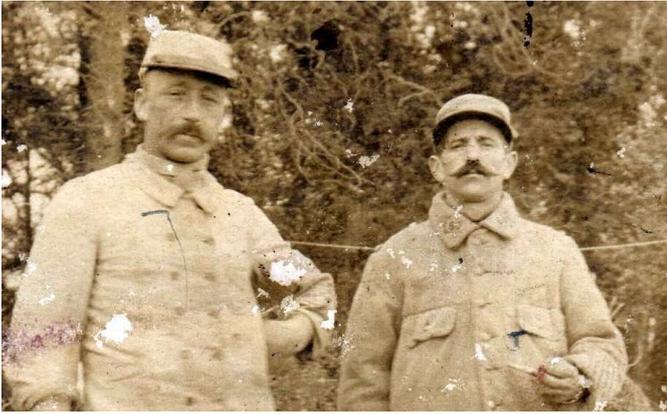
COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes a confirmé son bureau, lequel a réélu ses deux co-présidents, à savoir Jean-Vincent Saubadu et Compton Cruickshank.

Ils ont su faire preuve de détermination et d'enthousiasme, et entraîner leur équipe à animer ces fêtes patronales 2017.



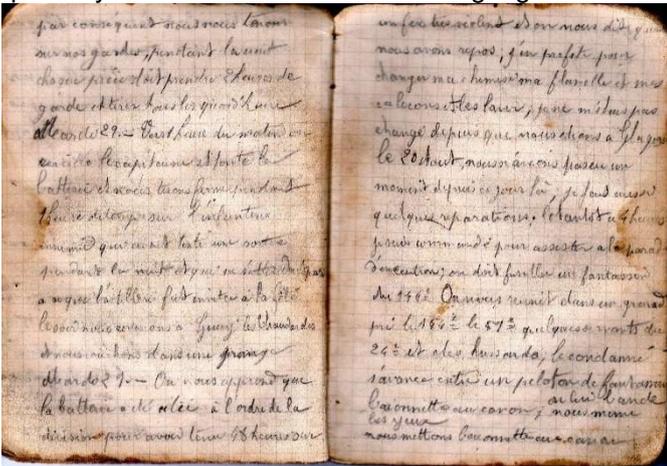
UN PEU D'HISTOIRE



2 poilus tilhois en 1915

C'était il y a cent ans. Notre pays était parmi les vainqueurs, et quels vainqueurs ! La France sortait exsangue de ces quatre années de boucherie, et dans quel état ! Sa jeunesse avait été décimée, et il faut se souvenir de ce que fut la vie des soldats, de nos « poilus » dans les tranchées, ou en 1^{ères} lignes.

Renée Saint Martin a retrouvé dans ses archives familiales le carnet tenu journalièrement par son père Léon Olivas, artilleur au front en ce début de guerre. Léon était cordonnier, un excellent cordonnier d'ailleurs, installé à Tilh. Après avoir fait 3 années de service militaire, il fit 4 années de guerre, ce qui le maintint 7 ans sous les drapeaux ! La description de la vie quotidienne de ces héros, parfois si injustement décriés, mérite qu'on s'y attarde au travers de ce témoignage.



Transcription de cette double page prise au hasard du carnet, en 1915 :

« Pendant la nuit, chaque pièce doit prendre 2 heures de garde et tirer tous les quarts d'heure.

Mardi 29 : Vers 1 h du matin on réveille le capitaine et toute la batterie et nous tirons ferme pendant 1 h de temps sur l'infanterie ennemie qui avait tenté une sortie pendant la nuit, et qui ne s'attendait pas à ce que l'artillerie fût invitée à la fête. Le soir nous revenons à Guiry les Chaubardes (en fait, Cuiry), et nous couchons dans une grange.

Mardi 29 : On nous apprend que la batterie a été citée à l'Ordre de la division pour avoir tenu 48 h sur un feu très violent et on nous dit que nous avons repos ; j'en profite pour changer ma chemise et ma flanelle et mes caleçons et les laver ; je ne m'étais pas changé depuis que nous étions à Gluges, le 20 août ; nous n'avions pas eu un moment depuis ce jour-là ; je fais aussi quelques réparations. Le tantôt, à 4 h, je suis comman-

de pour assister à la parade d'exécution : on doit fusiller un fantassin du 144^e. On nous réunit dans un grand pré, le 144^e et le 57^e quelques servants du 24^e et des hussards ; le condamné s'avance entre un peloton de fantassins, baïonnette au canon ; on lui bande les yeux, nous-même nous mettons baïonnette au canon... ».

Tout est dit dans ces quelques lignes.

Le soldat qui passe 9 jours dans la boue, le froid, sous la pluie, sans se changer, se laver, réveillé en pleine nuit pour tirer au canon. L'artilleur qui supporte en outre le bruit incessant des canons, les nôtres, ceux de l'ennemi. Puis le camarade qu'on fusille, sans doute parce qu'il n'a pas voulu monter en 1^{ère} ligne.

Cet extrait est à rapprocher de la réhabilitation de Vincent Moulia de Nassiet, condamné à mort pour avoir refusé de monter en ligne, amnistié des décennies plus tard, et réhabilité dans le cœur et la conscience collectives, dont on a pu voir une très belle émission dernièrement à la télévision.



Léon Olivas, Artilleur

Notre devoir est de transmettre à nos enfants, petits-enfants, les valeurs d'humanisme qui ont donné à la France son aura et sa responsabilité universelle ; expliquons, montrons, ce que furent les horreurs de ce conflit, le plus atroce de tous les temps.

Quelle que soit notre place dans la société, remettons réellement au goût du jour le désir de nos poilus : « Plus jamais ça ! ».

On peut rêver...

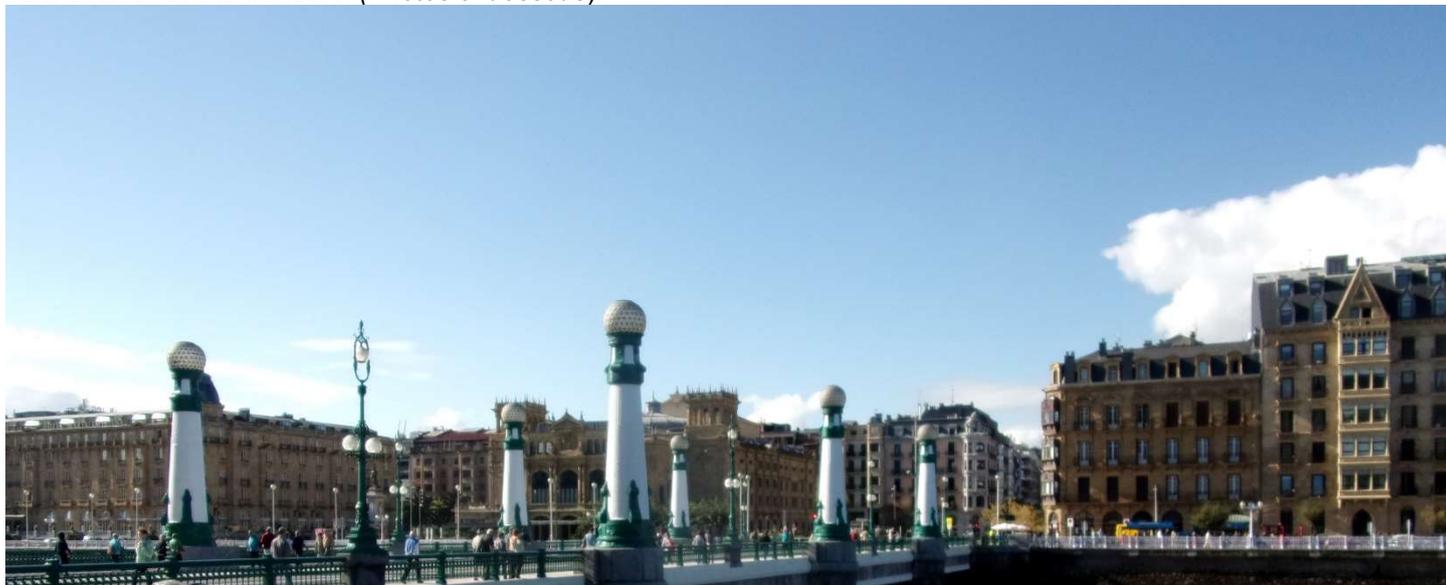
Chapitre 5 –LES ASSOCIATIONS

CLUB LOUS TILHUTS (Amicale des retraités)

Les années se suivent et 2017 est déjà terminé. Diverses sorties et les traditionnels repas organisés dans la salle des Associations ont permis aux adhérents de se retrouver toujours dans la bonne humeur.

Nos sorties :

- Le 1er juin découverte en visite guidée de la station balnéaire de Saint-Jean de Luz et de son port de pêche à bord du petit train touristique suivie du repas à la grotte de Sare. En fin d'après-midi une incursion en Espagne s'est imposée.
- Le 7 septembre, visite de l'élevage de vaches de courses de Buros, chez Barrère à Escalans.
- Le 19 octobre, découverte en bus et train touristique de la superbe ville de St-Sébastien, puis repas dans une cidrerie suivi d'un arrêt à la frontière. (Photos ci-dessous)



En janvier, nous avons fêté les « rois et reines ».

Marie, comme d'habitude, nous a régalié pour les traditionnels repas du sanglier et de l'Amitié. Merci à la Société de Chasse communale pour le don du sanglier.

Le 26 janvier la vidéo-conférence sur le métayage animée par Maïté Labeyrotte a rassemblé bon nombre de Tilhois et permis à beaucoup de nos anciens de se remémorer cette période difficile de la vie agricole et aux plus jeunes de la découvrir.

Merci également au Carré d'As pour l'animation du concours de belote du mois de mai qui a eu autant de succès que d'habitude.

Seule ombre au tableau : les goûters des 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois qui attirent très peu de participants.

De nouveaux adhérents seront les bienvenus et leurs idées accueillies avec intérêt.

Françoise CARRAU





BIEN-ETRE A TILH

YOGA et CLUB des MARCHEURS

ça marche..



Depuis très longtemps les routes et chemins de Tilh et des environs sont sillonnés par de nombreux marcheurs et un bon nombre d'adeptes pratiquent le yoga. C'est pour tous les bénéfiques qu'elles procurent que ces deux activités connaissent un tel engouement. La marche permet d'entretenir son système cardio-vasculaire, de se tonifier des pieds à la tête et d'évacuer son stress en procurant détente et aération du mental.



Le yoga permet d'apprendre à vivre plus sereinement, à prendre confiance en soi, à améliorer sa concentration, à renforcer son corps et ses muscles grâce aux étirements, à améliorer sa souplesse et son équilibre, à maîtriser sa respiration. Tout ceci en douceur dans le respect du rythme et des capacités de chacun pour apaiser son corps, son cœur et son mental. L'année passée, l'association a organisé au printemps deux journées de découvertes de la réserve naturelle du Teich et en juillet ce fut une journée yoga (avec une conférence de Frédérique, naturopathe) Les cours de yoga sont dispensés le lundi de 15h à 16h15 et le mardi de 19h à 20h15 dans la salle rénovée au-dessus de la vieille cantine que la municipalité met à notre disposition. Le regroupement « marche » a lieu chaque mercredi et chaque samedi devant le fronton à 8h15.

Pour tout renseignement : **Bernadette (présidente) : 05 58 89 37 49** **Françoise (trésorière) : 05 58 89 37 12**
Claudette (secrétaire) : 05 58 89 81 13 **Josette (marche) : 05 58 89 37 95**

COMITE DES FETES – CLUB DE LA COURSE LANDAISE

Cette année le comité des fêtes de Tilh a organisé 2 manifestations :

- une soirée Gasconne le 30 septembre 2017 (Comédiens de Sault De Navailles et Cantere de noste : merci Fafa)
- les fêtes patronales du 28 au 31 juillet 2017.

Elles ont débuté par le traditionnel repas champêtre qui a attiré de nombreux gourmands et qui a régalé les papilles de tous les convives grâce notamment à Marie assisté de Roland son fidèle commis. Ce fut tellement bon que nous avons manqué de produits !

Le Samedi matin les marcheurs, fidèles au rendez-vous se sont dégourdis les jambes avant de s'auto-récompenser d'une omelette gourmande cuisinée par leurs soins. Ensuite les enfants ont pu assister au spectacle de magie accompagné de quelques friandises. Le soir venu, place au grand rendez-vous des festivités : la course landaise de compétition comptant pour le challenge Landes/Béarn avec la ganadéria DAL et la cuadrilla Christophe DUSSAU. Dans des arènes bien garnies, l'équipe de Christophe Dussau a vécu une soirée compliquée mais a donné le maximum pour nous offrir un spectacle de qualité malgré une sortie très difficile devant Yeltessa. A noter le très joli bétail que nous a amené Michel Agruna. Le dimanche après la messe célébrée par l'abbé CAZAUX, l'apéritif tapas s'est déroulé dans la bonne humeur jusqu'à tard dans l'après-midi. Nous avons eu l'honneur de compter parmi nous la présence de Mr Boris VALLAUD. Le soir lors de la soirée Karaoke, Pascalou nous a interprété quelques titres avec brio.



Le Lundi matin, les anciens du village ont fait honneur à l'indémoudable entrecôte. Pas le temps de digérer, les amateurs de boules ont fait voler le sable des arènes au cours du concours de pétanque organisé par Hervé et Manu. Les boules au chaud, les pensionnaires de chez DARGELOS ont investi leurs loges, bien aidés par Vincent et Frédo. Ce nouveau rendez-vous a obtenu un succès encourageant. En première partie les hommes de Christophe MALLET tous venus des Arrigans nous ont proposé une belle démonstration. En seconde partie nous avons bien ri, grâce à de nombreux amateurs (jeunes et moins jeunes) et une coursière qui s'est essayée au saut d'obstacle. Enfin la soirée moules-frites a clôturé ces fêtes 2017 avec le succès qu'on lui connaît.

Le jour de l'assemblée générale, après un petit apéritif, nous avons apprécié un repas à La Parenthèse à Sault De Navailles. Aucun changement au bureau.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, Monsieur le Maire, son Conseil municipal ainsi que les cantonniers qui ont participé au bon déroulement des fêtes 2017. Nous remercions personnellement Jacky qui a su nous mettre sur les rails ainsi que nos deux trésorières qui font un travail de l'ombre considérable. Rendez-vous pour l'édition 2018, on vous attend nombreux et si vous voulez faire partie du comité des fêtes de Tilh, n'hésitez pas à nous contacter.

Les co-présidents : Compton CRUICKSHANK et Jean-Vincent SAUBADU

BASKET – ARRIGANS

En 2016-2017, Basket Arrigans, fort de ses 230 licenciés, a récolté plusieurs titres de champions et notamment chez les jeunes (en CTC avec Habas et MCB). Sont champions des Landes les U9 d'Aurélié et Lucie, les U13F1 de Marjo et Audrey en série B, les U13M 2 série avenir, les U13M1 de Rémy et Quentin en série B, Les U17F de Baptiste et Hervé en série A. Les U15F de Christelle et Magali ont disputé 2 finales mais n'ont malheureusement pu remporter la coupe Grhoum et finissent la saison vice-championnes des Landes. Les U17M de Jean Pierre et les U17F2 ont disputé les ¼ finale série A. Du côté des séniors, les 2 équipes filles parviennent à se maintenir à leur niveau tout comme les SG 3 et 4. Les garçons de l'équipe 2 s'offrent la montée en pré-région tandis que les SG1 se maintiennent une fois de plus en régionale 2. A noter aussi une forte présence de 23 très jeunes enfants à l'école de Baby Basket. Différentes manifestations comme le tournoi des jeunes Arrigans à Mouscardes ainsi que la fête du club ont connu un réel succès, tout comme les stages d'été organisés par notre éducatrice Christelle.

Christelle LABADIE



LA PAROISSE SAINT PIERRE-DES-LUYS

BIENVENUE DANS LA PAROISSE SAINT PIERRE DES LUYS

Contact téléphonique : 05 58 89 02 50



Louis CAZAUX

Curé de la Paroisse
Saint-Pierre-des-Luys
Accompagnateur de la
Pastorale des Jeunes

*En résidence au
Presbytère d'Amou*



**Christophe
OUATTARA**

Prêtre coopérateur
dans la Paroisse
Saint-Pierre-des-Luys

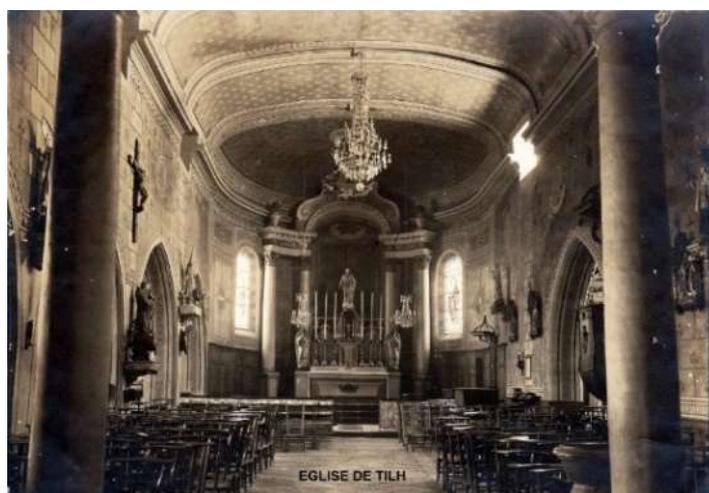
*En résidence au Pres-
bytère d'Amou.*

Courriel : spl40@free.fr

Site : spl40.free.fr

PRESBYTERE	Louis CAZAUX, Christophe OUATTARA	05 58 89 02 50
ANIMATEUR	Mylène VELLO	05 58 89 35 34
EQUIPE FUNERAILLES	Jacqueline DARMENA	05 58 89 35 85
SACRISTINE	Renée SAINT MARTIN	05 58 89 30 77
TRESORIER	Etienne PINEL	05 58 55 31 61
CLARTE	Jacqueline DARMENA	05 58 89 35 85
CATECHISME	Jacqueline DARMENA	05 58 89 35 85
HOSPITALITE LANDAISE	Ugo VELLO	05 58 89 35 34
SECOURS CATHOLIQUE	Josette LARROUTURE	05 58 89 37 95
CHORALE	Lily LUQUET	05 58 89 26 33

Mylène VELLO



Eglise vers 1920

DOJO DES ARRIGANS

Cet automne 2017 a vu l'ouverture d'un club d'Aïkido à Tilh sous l'impulsion de Jean-Jacques DUCASSE, 3^{ème} dan, professeur diplômé de la Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires (FFAAA), qui s'est installé dans la commune l'été dernier et qui a bénéficié de l'appui immédiat et enthousiaste de M. le Maire de Tilh, Jean DARRASPEN.

L'association d'Aïkido, qui s'intitule *Dojo des Arrigans*, a été déclarée le 7 octobre 2017 à la Sous-Préfecture de Dax. Le temps de commander et de recevoir 50 m² de tatamis et les cours ont pu commencer le lundi 6 novembre. Ils ont lieu les **lundi et jeudi soir, de 19 h 30 à 21 h00** à la salle polyvalente de Tilh, avenue Henri Meunier.

Aujourd'hui l'association compte 6 licenciés en plus du professeur qui continue à enseigner par ailleurs dans son dojo de Castres (Aïkido Castres Lambert). L'Aïkido est un art martial venu du Japon qui se singularise par la non-opposition directe à son adversaire. Au contraire, ce dernier devient un partenaire dont l'attaque est absorbée et déviée dans un déplacement qui s'inscrit dans un cercle ou une spirale, donnant à l'Aïkido sa forme esthétique si caractéristique.

Jean-Jacques DUCASSE

Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler :

William Dulay : 06 10 41 32 77

Jean-Jacques Ducasse : 05 58 35 13 46

ou visiter le site web de l'association ACL :

<https://www.aikido-castres-ffaaa.fr>



FOYER DE LA JEUNESSE



Pour cette année 2017, le foyer des jeunes a une fois de plus apporté un peu de divertissement aux habitants de Tilh.

En effet le 17 juin, on a pu écouter le groupe Heptagone qui a fait danser toutes les générations (de Golmann à Ed Sheeran, Shakira et bien d'autres). Malgré un léger manque de spectateurs, la soirée a été une franche réussite avec une ambiance conviviale et festive. Nous avons donc décidé de renouveler l'expérience le 22 septembre 2018 en espérant que le public répondra présent.

Nous avons également proposé les habituels concours de belote, lotos, marchés de Noël que nous avons lancé pour la 2^{ème} année consécutive et qui comptera d'ores et déjà une nouvelle édition le 9 décembre 2018.

C'est donc naturellement que nous avons pu remercier les bénévoles de notre association en les emmenant passer une journée pour visiter la belle ville de Bordeaux en passant bien évidemment par la célèbre Cité du vin.

Vous l'aurez compris, si vous êtes d'esprit festif et que vous voulez animer avec nous notre cher village, notre association est faite pour vous, alors, n'hésitez pas à nous rejoindre !!!

Les co-Présidents :

Sébastien LOLOM, Sophie BEYLACQ

ASSOCIATION DES PARENTS ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

(APE) du REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DES ARRIGANS :

Communes de Mouscardès, Ossages, Estibeaux et Tilh

L'APE a pour but d'apporter une aide financière aux divers projets pédagogiques de l'équipe enseignante. En 2017, l'APE a ainsi mis en œuvre plusieurs événements qui ont pu aider au financement de la classe natation qui aura lieu en 2018 pour les élèves de CM1 et CM2. L'APE participe également, chaque année, au versement d'une cotisation pour chaque élève du RPI. Cette année, l'APE a organisé le Noël des écoles avec la participation exceptionnelle du Père Noël tandis que les plus grands profitaient tous ensemble d'une boum organisée à Mouscardès, le défilé du Carnaval avec ses confettis et son goûter, d'une vente de pâtisseries et pour finir, de la Kermesse qui s'est déroulée à Estibeaux suivie d'un repas animé par des musiciens de la région.

Cette année encore et pour que chacun de nos enfants puissent profiter de tous ces bons moments sans participation financière des parents, nous comptons sur chacun d'entre vous et sur votre présence lors de ces manifestations.

Pour l'APE, Cécile DUQUESNE



LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

BIBLIOTHEQUE : du bonheur de lire...

Nous faisons partie du réseau intercommunal des bibliothèques et médiathèques du Pays d'Orthe et d'Arrigans. Nous essayons de faire de notre modeste bibliothèque un espace vivant. L'accueil des lecteurs bien sûr ; l'organisation tous les deux mois d'un « délice littéraire » au cours duquel nos lecteurs sont invités à présenter un livre coup de cœur ; délicieux moments d'écoute, de partage et d'échanges forts riches ; la liberté de chacun permet d'aborder tous les genres, de visiter des contrées lointaines, de redécouvrir l'histoire, de nous plonger dans l'actualité, de parler de grandes valeurs du monde actuel...

Tous les derniers samedis de chaque mois, nous avons un atelier d'écriture sous la houlette de Nathalie Baudry, écrivain biographe ; avec elle, aucune page ne reste vierge ; bonheur d'écrire puis joie de partager sa production dans une ambiance fort conviviale.

Nous accueillons régulièrement les enfants de l'école de Tilh pour un emprunt de livres et une lecture d'histoires.

Chaque année, nous participons à « Itinéraire » à l'initiative de la MDL. En 2017, nous sommes satisfaites de la réussite de notre spectacle « Ernestine écrit partout » sur le thème de l'humour et du rire.

DATES A RETENIR : ***Délices littéraires*** : tous les deux mois

Atelier d'écriture : tous les derniers samedis du mois





L'équipe des six bibliothécaires :

Gisou DARRIEUTORT, Odile DUBROCAS, Christine JAMMET, Carole KERSUZAN (que nous venons d'accueillir), Claudette SALAUD, Mariannick TOURNIS

Chapitre 6 – DIVERS

GENDARMERIE

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE PEYREHORADE

Tél : **17**

Major, Commandant la Communauté de Brigades :

Thierry SALMON

BRIGADE DE POUILLON :

Tél : 05 58 98 35 85

Adjudant-chef, commandant de Brigade :

Didier VAUDRAN

Ouverture au public : lundi et mercredi de 14 h à 18 h

BRIGADE DE PEYREHORADE :

Tél : 05 58 73 74 90

Adjudant-chef, commandant de Brigade :

Patrice VADILLO

Ouverture au public : lundi au samedi inclus de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
dimanche et jours fériés : de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h



GENDARMERIE
NATIONALE



POMPIERS DE POMAREZ

CHEF DE CORPS : Sébastien LARRERE

Tél : **18**

06 71 87 28 04

sebastien.larrere@sdis40.fr



N° D'URGENCE MEDICALE

05 58 44 11 11

Tél : **15**

Ce numéro est à utiliser uniquement hors des horaires des cabinets médicaux habituels, la nuit de 20 h à 8 h, le dimanche et les jours fériés.



TRESOR PUBLIC - PERCEPTION DE PEYREHORADE

Receveur : Virginie ROZIERE-CRUZ
Ouverture : Lundi et mardi, de 9 h à 12 h 30
FERME L'APRES MIDI
 Mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h
FERME L'APRES MIDI

ADRESSE : Trésor Public
 71 rue Lembarry
 40300 PEYREHORADE

TEL : 05 58 73 03 28



SERVICE DE TAXIS INTERCOMMUNAUUX

Règlement de la Communauté de Communes pour l'utilisation de taxis

Bénéficiaires : -Personnes âgées de plus de 65 ans résidant sur le territoire communautaire.

-Personnes souffrant d'un handicap reconnu ou étant dans l'impossibilité temporaire de circuler (avec certificat médical).

Communes concernées : Estibeaux, Gaas, Habas, Mimbaste, Misson, Mouscardès, Ossages, Pouillon, Tilh

Motif du déplacement : -Médical ou paramédical

-Visite à des parents ou amis placés en établissement (hospitalier ou EHPAD)

Déplacements : -Territoire communautaire du canton de Pouillon

-Dax, Orthez, Pomarez, Amou, Saint Paul-lès-Dax, Peyrehorade, Salies de Béarn

Participation financière :

La participation financière des bénéficiaires pour chaque course

« aller et retour » est de 5 € sur le territoire et de 15 € pour les autres destinations.



Avant de faire appel à un transporteur agréé, (Ets DAILLENCQ* ou Ets PHILIPPE*), veuillez contacter la Communauté de Communes au **05 58 98 22 98**. Le service administratif se chargera de remplir avec vous par téléphone, une fiche d'inscription. Si tous les critères sont réunis, le secrétariat enverra alors directement à l'établissement concerné une autorisation permanente pour vos déplacements.

*Taxis DAILLENCQ : **05 58 98 08 23**

*Taxis PHILIPPE : **05 58 98 20 74**

AGENCE POSTALE

HORAIRES D'OUVERTURE : lundi au samedi inclus de 9 h à 12 h

TELEPHONE : **05 58 89 68 95**

RAPPEL DES LEVEES : lundi au vendredi : 15 h le samedi : 12 h

ACCUEIL : Muriel ARTAXET, Christine JAMMET

Rappel des opérations réalisables dans votre agence postale :

COURRIER ET COLIS :

- Vente de timbres-poste à usage courant
- Vente d'enveloppes Prêt-à-poster, lettre max, lettre suivie et emballages Colissimo, Chronopost.
- Dépôt lettres et objets recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre.
- Retrait des lettres et colis en instance (hors Poste restante et valeur déclarée)
- Réexpédition de courrier

OPERATIONS FINANCIERES DE DEPANNAGE

- Retrait d'espèces sur CCP et Compte Epargne du titulaire, limité à **350 € par période de 7 jours glissants**
- Versement d'espèces sur CCP et Compte Epargne du titulaire, limité à **350 € par période de 7 jours glissants**

La confidentialité des opérations est garantie. L'agent n'a pas accès aux comptes des clients.

Seul le titulaire peut effectuer des opérations et non le mandataire.



LA MAIRIE

MAIRE :

Jean DARRASPEN

SECRETAIRES DE MAIRIE :

Cathy GUILLENTGUY, Christine JAMMET, (C. SEIGNE en disponibilité)

OUVERTURE :

lundi au samedi inclus, de 9 h à 12 h exclusivement

Téléphone sur répondeur l'après-midi

ADRESSE :

57 Avenue de la Poste 40360 TILH

TELEPHONE :

05 58 89 31 15

COURRIEL :

mairie.tilh@wanadoo.fr

SITE INTERNET:

www.tilh.fr



LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE à TILH

Elle est gérée par Mesdames Isabelle Ruiz (Responsable des bibliothèques intercommunales), Christine Jammet, Gisou Darrieutort, Odile Dubrocas, Carole Kersusan, Claudette Salaud, Mariannick Tournis.

OUVERTURE : lundi de 16 h à 18 h et samedi de 10 h à 12 h

COURRIEL : biblio.tilh@orange.fr

CONTACTS : Mairie de Tilh, 05 58 89 31 15

CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

Tél : 05 58 98 38 39

Site : <http://www.ccpouillon.fr>

Horaires et périodes d'ouverture de l'ANNEXE de TILH

Mercredi de 12 h 10 à 19 h pendant la période de classe

Les inscriptions pour le mercredi doivent être effectives

avant le vendredi soir précédent.

Horaires et périodes d'ouverture du Centre à Pouillon

Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h

Fermeture : les week-ends et jours fériés, les vacances de Noël et la dernière semaine d'août.

Rappel : le bus pour le Centre de loisirs de Pouillon passe devant l'ancienne Poste le matin à 8 h 50 et le soir à 17 h 40.

NOTA : ces éléments sont susceptibles de changer en septembre en fonction de l'évolution de la semaine de classe à 4 jours.



GARDERIE PERISCOLAIRE

Gardiennes : Edith CASSEN et Nathalie BEAUDUIN

Avant et après la classe au prix horaire de 0.85 €.

Avant 8 h 30 le matin, et après 17 h le soir jusqu'à 19 h.

Horaires d'ouverture : 7 h à 19 h



NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Animatrices : Sandrine GUILLEVIC

Edith CASSEN

Laure TASTET

Nathalie BEAUDUIN

Brigitte DESMONS

Horaires : de 15 h 45 à 16 h 30

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



CANTINE SCOLAIRE

Cantinière : Laure TASTET

Tarif : au 1^{er} janvier 2016 pour 1 repas :

-1 enfant : 2.35 €

-2 enfants : 2.30 €

-3 enfants : 2.25 €



ECOLE

(Regroupement Pédagogique des Arrigans)

OSSAGES : Lionel BARGELES

MOUSCARDES :

Agnès BOUCHARD

Camille GIMENO

Tél : 05 58 98 06 59

Tél : 05 58 98 07 20

ESTIBEAUX : Isabelle LE CORRE

TILH :

Nathalie VERGNES

Marina MARTINEZ

Odile DUBROCAS

Tél : 05 58 98 07 49

Annabelle MANU-CHOPARD

Tél : 05 58 89 85 18



Ecole de Tilh en 1946



RAMASSAGE SCOLAIRE

Pour l'Ecole Primaire du RPI des Arrigans :

- Pour les grands, départ à 8 h 30, retour à 17 h
- Pour les petits d'Ossages, départ à 9 h, retour à 16 h 30

Pour le Collège de Pouillon :0210é

- Départ devant la salle polyvalente à 7 h 45, retour à 17 h 30

Pour les Collèges et Lycées d'Orthez :

- Départ devant la salle polyvalente à 7 h 30, retour à 18 h 30

Pour les Collèges et Lycées de Dax :

- Aller à Pomarez ou Estibeaux et prendre la RDTL, départ à 7 h, retour à 18 h 40



ASSISTANTES MATERNELLES

DUBROCA Anaïs :

-860 B Ch. De Morlanne -Tél : 06 07 33 69 64

-Site Internet : www.nounou-top.fr

SAINT GERMAIN Caroline :

-1091 chemin de l'Amérique à TILH -tél : 05 58 89 86 01



LES POINTS TRI



Ce qui ne va pas dans les conteneurs de tri doit être amené à la déchetterie et non laissé sur place.

Les conteneurs sont remplacés depuis début 2017 par des conteneurs plus grands pour éviter les débordements



DECHETTERIES

POMAREZ :

Chemin du Yout (zone artisanale)
Ouverture lundi, mercredi, samedi de 9 h à 12 h 30
Vendredi de 13 h 30 à 17 h

AMOU :

(zone artisanale de Cabé, direction Gaujacq)
Ouverture lundi, mercredi, samedi de 13 h 30 à 17 h
Vendredi de 9 h à 12 h 30



A LA DECHETTERIE ON TRIE POUR MIEUX VALORISER NOS DECHETS

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères des conteneurs se fait le jeudi matin



CE QUI NE VA PAS DANS LES CONTENEURS D'ORDURES MENAGERES OU DE TRI DOIT ETRE AMENE A LA DECHETTERIE ET NON LAISSE SUR PLACE SOUS PEINE D'UNE AMENDE DE 68 €

ENEDIS (ex ERDF) Direction Territoriale des Landes

Adresse : 896, rue Monge BP99 – 40002 MONT DE MARSAN Cedex

Dépannage-Sécurité : 09 72 67 50 40

Suivi de factures, gestion de contrat, modifications techniques des contrats communaux, pannes :

Appelez le N° du fournisseur figurant sur votre facture



Accueil distributeur :

Particulier : 09 69 32 18 69

Professionnels : 09 69 32 18 70

Entreprise (>36Kva) : 09 69 32 18 99

Professionnels immob. et construction : 09 69 32 18 77

Accueil producteur :

>36Kva : 09 69 32 18 00

Site internet : www.enedis.fr

EAU : SOGEDO



ADRESSE : 835 avenue de la Course Landaise

40360 POMAREZ

Tél : 05 58 55 39 60

URBANISME – CONSTRUCTION

L'urbanisme est traité depuis le 1-09-2017 par la cellule ADS (*Application du Droit des Sols*) de l'ADACL du Département

A.D.A.C.L. - POLE URBANISME

(Certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables et permis d'aménager à déposer en Mairie)

Responsable : Mme Camille DARTIGUELONGUE

ADRESSE : A.D.A.C.L.
Maison des communes
175 place Caserne Bosquet
40002 MONT de MARSAN Cedex

Tél : 05 58 85 81 19

Courriel : dartiguelongue.ads@adacl40.fr



VOIRIE DEPARTEMENTALE

Responsable : M. DANGOUMAU

ADRESSE : Direction Départementale de l'Équipement
UTDC de TARTAS
505 rue Chanzy – 40400 TARTAS

Tél : 05 58 73 40 70



SERVICES D'AIDE AUX PERSONNES AGEES

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

-Tarif : 6.70 € à 7.15 € le repas (déductible à 50% de vos impôts)

Repas fournis par la maison de retraite de Pouillon, sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Pour toute demande, s'adresser à la Mairie de Tilh, sachant qu'il faut commander au minimum 3 repas par semaine.



TELEALARME :

120 € facturé par le Conseil départemental

- 20 € pris en charge par le CIAS de la Communauté de communes

-Tarif : 100 € par an à charge du bénéficiaire

S'adresser à la Mairie. Service mis en place par le Conseil Départemental des Landes avec l'aide de la Communauté de Com. du Pays d'Orthe et Arrigans



AIDE MENAGERE A DOMICILE

C.I.A.S. -Tél : 05 58 98 89 10

60 Allée du Marais
40290 MISSON

A.D.M.R. -Tél : 05 58 98 24 75

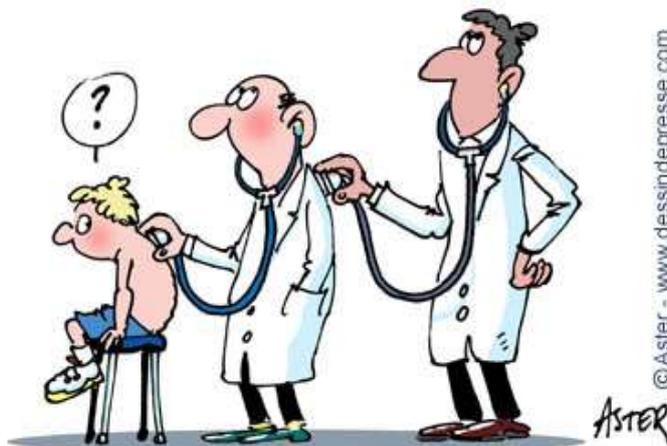
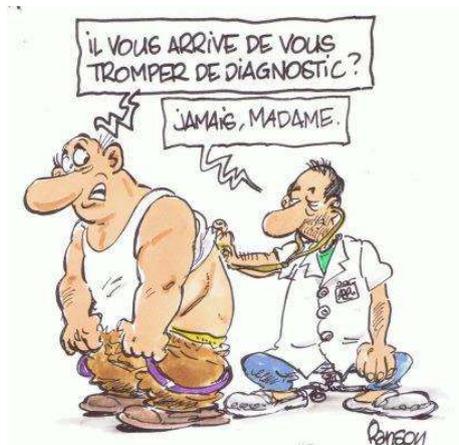
66 rue Moulin
40330 AMOU

La décision de choisir le CIAS, l'ADMR ou un autre organisme agréé dépend uniquement de chaque famille qui doit en informer la Mairie.



SERVICES MEDICO-SOCIAUX

MEDECINS



© Aster - www.dessindepresse.com

AMOU : Tél 05 58 98 00 65

Docteur **DARMAILLAC-CHEMINADE** Véronique

Docteur **DARMAILLAC** Guillaume

Docteur **DUCASSE(SOUSSOTTE)** Karine

Docteur **GUICHENUY-MASSIE** Marie-Vincente

Docteur **LALANNE** Matthieu

POMAREZ : Tél 05 58 98 29 09

Docteur **LAFARGUE** Brigitte

Docteur **LAFARGUE** Patrick

Docteur **SIBAI** Mehdi

HABAS : Tél 05 58 98 89 90

Docteur **DAUBIGNY** Bruno

Docteur **LANSON** Pierre

Docteur **LANSON-GRELIER** Nelly



TILH : Tél 06 81 28 18 49

24, avenue de la Poste

GALIN Maïté

AMOU : Tél 05 58 98 24 04

7, rue de la Técoùère

BERTOLI Patricia

DEYRIS Marie Claude

LE MARC HADOUR Sandrine

LESPE Maylis

DARROUZES Céline

ROCHELET Delphine

POMAREZ : Tél 05 58 98 82 15

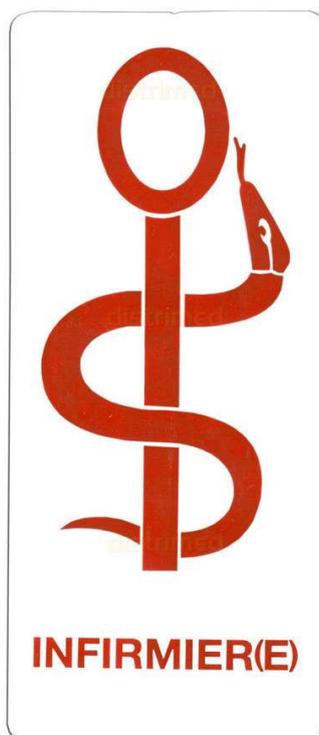
35, route de Castel-Sarrazin

LEBEL Gisèle

FARGUES Sandrine

FRASSIER Magali

CABINETS D'INFIRMIERES



AMOU : Tél 06 71 44 94 47

74, allée des sports

GIGNOL Karine

LEGLISE Christelle

HABAS : Tél 05 58 98 03 19

211, route de la Gare

CONDRO Josiane

HILLOTTE Marilys

LABORDA Marie France

LANUSSE Hélène

LOUYS Dominique

BOURLON Bertrand

SERVICE SOCIAL DE POUILLON

POUILLON : Tél 05 58 98 21 87

BASTIN Pascale : Assistante sociale

Permanence téléphonique lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 10 h



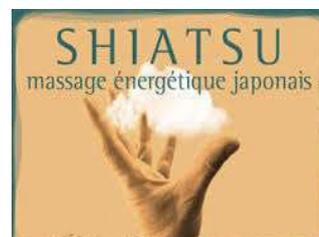
CABINET DE SHIATSU

Tél 06 72 78 80 29

21 Chemin de Castel-Sarrazin

40360 TILH

DULAY Stéphanie



TARIFS COMMUNAUX 2018

PHOTOCOPIES (à la mairie)

A4 Noir et Blanc	0.10 €	A4 Couleur	0.50 €
A4 Noir et Blanc	0.15 € Recto Verso	A4 Couleur	0.75 € Recto Verso
A3 Noir et Blanc	0.15 €	A3 Couleur	1.00 €
A3 Noir et Blanc	0.25 € Recto Verso	A3 Couleur	1.25 € Recto Verso

Les télécopies (fax) sont remplacées par des envois par courriel (internet), **gratuitement**.

Pensez toutefois à noter scrupuleusement les adresses courriel de vos correspondants.

LOCATIONS DE SALLES (Réservées aux résidents de la commune)

<u>SALLE POLYVALENTE :</u>	Caution :	450 €
	Sans cuisine :	80 €
	Avec cuisine :	150 €
<u>SALLE DES ASSOCIATIONS :</u>	Caution :	450 €
	Sans cuisine :	80 €
	Avec cuisine :	120 €

CONCESSIONS CIMETIERE (perpétuelles)

-Concession perpétuelle : 40 € / m² plus 25 € de droits d'enregistrement

-Modules forfaitaires de 1 m x 2.50 m ou 2 m x 2.5 m ou 3 x 2.5 m,

soit 2.50 m² : 100.00 € + 25.00 €

ou 5.00 m² : 200.00 € + 25.00 €

ou 7.50 m² : 300.00 € + 25.00 €



CONCESSIONS ESPACE CINERAIRE (15 ans ou 30 ans)

-Accès au Jardin du souvenir :

100.00 €

-Case de 1 urne pour 30 ans : 400.00 €

-Case de 2 urnes pour 30 ans : 500.00 €

-Case de 3 urnes pour 30 ans : 600.00 €

-Case de 4 urnes pour 30 ans : 700.00 €



-Case de 1 urne pour 15 ans : 200.00 €

-Case de 2 urnes pour 15 ans : 250.00 €

-Case de 3 urnes pour 15 ans : 300.00 €

-Case de 4 urnes pour 15 ans : 350.00 €

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (Gratuite)

Pour renouveler la **Carte d'Identité**, vous devez prendre obligatoirement **RENDEZ-VOUS** dans une des mairies ci-après :

-Mairie de Dax	05 58 56 80 00
-Mairie de Hagetmau	05 58 05 77 77
-Mairie de Mugron	05 58 97 71 26
-Mairie de Peyrehorade	05 58 73 60 20
-Mairie de Saint Paul lès Dax	05 58 91 20 20

Ces mairies sont équipées d'une borne permettant de recueillir des données biométriques.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne. Il faut pour cela créer un compte ANTS. Il faudra ensuite vous rendre à l'une des mairies ci-dessus pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

A savoir : la Carte Nationale d'Identité est gratuite, mais son renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25.00 € si l'ancienne carte ne peut être présentée.

La durée de validité de la Carte Nationale d'Identité est de 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les majeurs.

Nota : pour les passeports, la démarche est identique.

TIMBRE FISCAL POUR PASSEPORT BIOMETRIQUE

-Mineurs de moins de 15 ans :	17.00 €
-Mineurs de 15 ans et plus :	42.00 €
-Majeurs :	86.00 €

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU)

Dès le **1^{er} janvier 2019**, le REU sera mis en place. Dès lors, les électeurs pourront demander à s'inscrire sur les listes électorales jusqu'à **6 semaines précédant chaque scrutin**.

Tous les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales.

Pour s'inscrire, il faut se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité.

A savoir : A 18 ans, si les formalités de recensement militaire ont été accomplies, l'inscription est automatique.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est une démarche administrative à **caractère obligatoire**, que doivent effectuer les jeunes gens (filles et garçons), dès l'âge de 16 ans révolus.

Comment et quand se faire recenser ? Se présenter à la Mairie de son domicile le mois de ses 16 ans révolus muni du livret de famille. Un certificat de recensement est alors remis aux intéressés. La présentation de ce certificat sera nécessaire pour être autorisé à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (examens de l'Education nationale, permis de conduire).



MAITRES DE CHIENS DANGEREUX : OBLIGATIONS

Si vous détenez un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, vous devez :
-vous présenter en Mairie pour effectuer une déclaration.
-suivre une journée de formation pour obtenir votre permis de détention.

Inscriptions et renseignements :

CFPPA des Landes Tél 05 58 98 71 38

Courriel : cfppa.dax@educagri.fr



ARTISANS, COMMERCANTS, ENTREPRENEURS

ALLAL Bruno	Isolation intérieure & par l'extérieur	06.33.84.58.62
ART-e-DESIGN	Création sites informatiques	06.60.81.01.46
BESSA Adrien	Bien être et minceur	06 76 47 13 67
CAMPAGNE-IBARCQ B.	Gîte et chambres d'hôtes	05 58 89 37 49
CASTAING Arnaud	Plants maraîchers, aromatiques, vivaces, biologiques	06 88 90 31 88
CLERGEAT Martine	Brûlerie du Béarn - Cacahuètes, café	06.63.48.54.98
CRUICKSHANK Alasdair	Goudronnage-TP	05.58.55.34.30
DUBROCA Christophe	Boulangerie-pâtisserie « Le Fournil de Chalosse »	06 62 47 90 59
ENCINAS François	Sculpteur sur Bois / Menuiserie / Aménagements	05.58.89.32.03
KIWI Construction	Bâtiments	06.11.80.21.86
LAGARDERE Roland	Coiffure Hommes-Femmes	05.58.89.35.67
LARROUTURE SARL	Transports routiers de marchandises	05.58.89.33.11
LATASTE Benoît	Peintre en bâtiments	05.58.55.36.82
LAVIELLE Christophe	Garagiste	05.58.89.31.59
LERUEZ Sébastien	Charpentier	06 13 15 08 75
LOU CAN	Pension canine	05 58 55 31 95
MIKA SERVICES	Multiservices-Petites réparations	06 44 97 80 97
OLIVIER Thierry	Conseiller fiscal « ADVANTIM »	06 09 28 58 69
POTTIER Nicolas	Maraîcher biologique	06 87 75 09 22
SAVEURS A DOMICILE	Traiteur (Lesage)	06.80.72.30.56
SHIATSU (Stéphanie 40)	Autres personnels de santé	06.72.78.80.29
SEGAS Frères	Entreprise de Plâtrerie	05.58.89.36.14
SUBERCHICOT Gérard	Correspondant Sud-Ouest	05 58 98 32 37
TERAFEU et TERAFOUR	Poteries	05.58.55.31.60
WD Menuiserie	Menuisier	06.10.41.32.77

